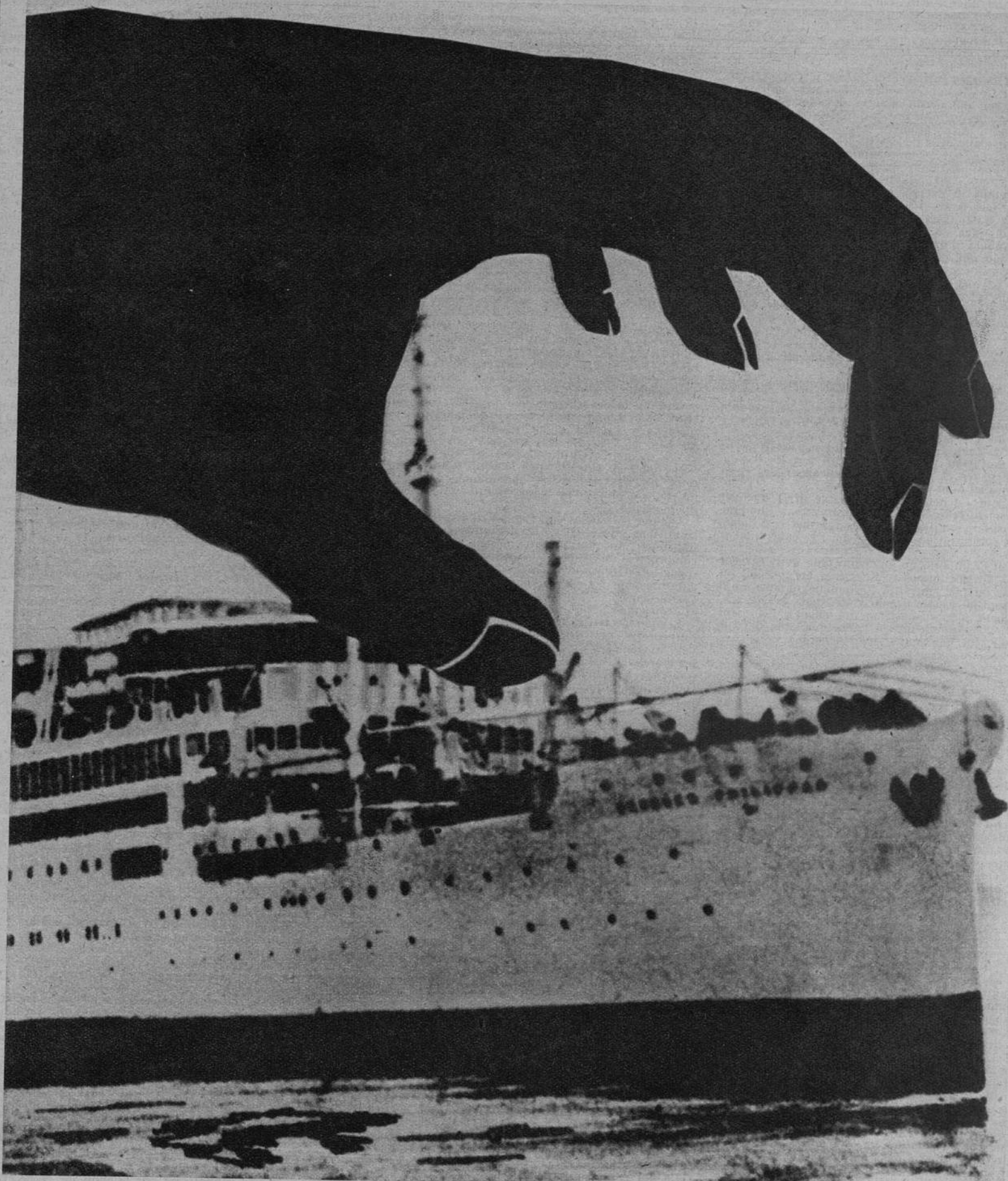


POLICE MAGAZINE



LE " GEORGES-PHILIPPAR " A-T-IL ÉTÉ VICTIME D'UN ATTENTAT ?
Une main criminelle a-t-elle mis le feu au paquebot français ? Voir notre article page 12.

DIRECTION
ADMINISTRATION
RÉDACTION

30, Rue Saint-Lazare, 30
PARIS - IX^e

Téléphone : TRINITÉ 72-96

Compte chèques postaux : 1475-65

**POLICE
MAGAZINE**
TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS

Remboursés, en grande partie, par des superbes primes.

FRANCE... Un an (avec primes) 50 fr.
Un an (sans primes) 37 fr.
Six mois... 26 fr.

ÉTRANGER... Un an... 65 fr.
Six mois... 33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.

Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

L'ESCROQUERIE AU FONDS DE COMMERCE

Les quotidiens de Paris ont relaté un de ces petits faits-divers qui, lus sans intérêt, tombent aussitôt dans l'oubli.

Tout récemment, l'épicier V... a déchargé trois coups de revolver sur le marchand de fonds M... Le blessé fut transporté à l'hôpital tandis que l'agresseur, arrêté, expliqua son crime, au commissaire de police, comme un acte de vengeance. Il le justifia en racontant sa mésaventure :

— Circonvenu par le marchand de fonds, j'avais acheté au prix de toutes mes économies une épicerie. On m'avait assuré, *verbalement*, qu'il s'agissait d'une vente à l'essai et que, si je n'étais pas content de mon acquisition, l'affaire serait annulée et mon argent rendu. Au bout d'un mois, je m'aperçus que j'avais fait un marché désastreux et je redemandai le prix d'achat. On me rit au nez ! Je m'adressai alors au Parquet avec une plainte, dont le résultat fut un non-lieu. Trompé, ruiné, exaspéré, j'ai tiré sur l'escroc.

Si toutes les dupes ratissées de la sorte par certains marchands de fonds, après s'être vainement adressées au Parquet, n'ont pas perdu la tête, au point de vouloir se faire justice elles-mêmes, presque toutes en ont eu, un instant du moins, la tentation.

Nous croyons donc utile de décrire les manœuvres frauduleuses employées par ces marchands marrons et d'expliquer la quasi-impunité dont ils jouissent.

Ces explications nous semblent d'autant plus nécessaires que, depuis la guerre, le nombre des marchands de fonds s'est accru à tel point, que certains quartiers en sont pour ainsi dire infestés. S'il existe dans cette corporation (de plus de trois cents membres rien qu'à Paris) des hommes d'une honnêteté scrupuleuse, il faut convenir que pas mal de fripons se sont glissés parmi ces braves gens.

Le législateur qui voit d'un bon œil le transfert des fonds, puisque, à chaque changement de propriétaire, l'Etat perçoit un pourcentage sur le prix de la vente, sous forme de taxes de mutation, d'enregistrement, de timbres, etc., ce même législateur a malheureusement oublié de songer à la protection des acheteurs de fonds. Cette protection, absolument efficace, pouvait s'édicter en un paragraphe d'une seule ligne :

L'acte de vente sera rédigé par un notaire, choisi par l'acheteur.

On connaît la probité exemplaire de nos notaires, le soin qu'ils prennent d'expliquer aux parties le sens et la portée de chaque clause inscrite au contrat. Bien des ruines seraient ainsi évitées. L'Etat encaisserait peut-être moins de taxes de mutation ; mais il gagnerait par les impôts régulièrement payés et qu'il ne peut encaisser des commerçants ruinés au bout de quelques mois.

Il est vrai que l'acheteur a toujours le droit d'exiger que les actes soient rédigés par son notaire ; mais l'homme est encore ainsi fait, qu'il ne pense pas à se mettre à l'abri, tant que les prescriptions légales ne l'y contraignent pas.

Il se pourrait néanmoins qu'un client plus avisé exigeât ce que la loi devrait imposer. Le cas a été prévu. On commence par lui faire miroiter l'économie sérieuse qu'il réalise en laissant faire le service du contentieux de l'agence, mis gratuitement à la disposition des clients. Cela seul devrait éveiller les soupçons de l'acheteur, qui devrait se dire : « Voici un bonhomme trop généreux pour être honnête ! »

Si l'acheteur ne se laisse absolument pas prendre par l'appât de l'économie, on le prie de revenir le lendemain, afin d'avertir le client de ce retard, et le lendemain on lui annonce froidement, avec une pointe d'ironie : « Nous regrettons beaucoup que vous n'ayez pas tranché l'affaire hier, car entre temps le fonds a été vendu, sans notre entremise, à un acheteur plus pressé que vous. C'est dommage, car vous avez perdu une occasion unique, une affaire d'or, et nous n'avons pas de pareilles à vous offrir pour le moment. » Que l'acheteur ainsi éconduit ne se fasse pas du mauvais sang ; qu'il se félicite, au contraire, car il l'a échappé belle.

On comprend aisément le danger que présente le marchand de fonds qui rédige lui-même les actes de vente et de cession. Il n'a qu'un seul véritable client, le vendeur qui lui a promis dix pour cent sur le prix de la vente. Il a donc tout intérêt à duper l'acheteur et à lui vendre très cher une entreprise qui périlleuse. S'il en prévenait honnêtement l'acheteur, nul ne serait assez fou pour se hasarder dans cette galère.

De plus, le marchand marron nourrit un second espoir secret, espoir qui se réalise presque toujours. L'acheteur malheureux, prévoyant sa ruine à brève échéance, s'empresse de venir supplier le marchand de fonds de le débarrasser de son acquisition en trouvant une autre victime, moyennant un nouveau paiement de dix pour cent.

Voyons maintenant la technique de cette escroquerie si dangereuse pour les honnêtes gens qui sont d'autant moins méfiant qu'ils ne songent qu'à travailler pour gagner leur vie et celle de leur famille.

Le propriétaire de l'agence commence par publier dans les grands quotidiens une annonce, rédigée à peu près en ces termes :

« A céder affaire unique, pour cause de décès, librairie pure (uniquement vente de livres), coin de rue, superbe logement, trois pièces, bail neuf ans, loyer, 5 000, bénéfice prouvé : 24 000 francs. A enlever avec 50 000, dont moitié comptant, reste par mensualités en deux ans. »

Cette affaire n'existe que dans l'imagination de l'escroc et n'a qu'un but, celui d'attirer des clients parmi les lecteurs. Pour vous convaincre, si l'annonce a paru dans un journal du matin, présentez-vous à l'agence dès l'ouverture des bureaux et exigez, malgré tous les efforts de l'employé qui voudra vous faire connaître d'autres librairies, que l'on

vous mène à celle dont parle la publication. On vous invitera finalement à venir le lendemain à la même heure, afin de pouvoir prévenir le vendeur de votre visite. Le lendemain, un autre employé vous recevra et tâchera de vous embobiner avec d'autres propositions, et comme vous exigez absolument qu'on vous mène à la librairie en question, le malheureux balbutiera qu'on peut bien y aller, mais que ce sera probablement un dérangement inutile, parce que les héritiers ne sont pas tous décidés à vendre. Passons à la seconde phase.

La dupe alléchée entre donc dans le coupe-gorge. Rien ne décèle le danger qui le menace. Bien que les agences interlopes soient généralement d'un aspect plutôt pauvre, il y en a pourtant aussi d'assez luxueuses. Il faut en tout cas se méfier de celles où le propriétaire ne se montre aux clients que le jour de la signature du contrat et du versement des sommes convenues. Ce procédé lui permet, en cas d'enquête du Parquet, d'exciper de sa bonne foi en affirmant, sans mentir, que les parties lui étaient absolument inconnues, que sur le rapport de son employé, *qui seul a traité*, il a su que l'acheteur ne disposait pas de grands fonds et qu'il a donc conseillé à son démarcheur de recommander une entreprise de moindre envergure et d'un meilleur marché. Cette seule précaution explique déjà un grand nombre de non-lieux.

Voici le nouveau venu, assis devant l'employé. Celui-ci lui recommande, avec une patience inlassable et digne d'un meilleur but, tous les fonds dépréciés qu'il est chargé de vendre. Aucune critique du client ne le fatigue, ne le fait sortir de sa tranquillité imperturbable. Il y est habitué et c'est le client qui se fatigue le premier. Perdu dans toutes les adresses qu'on lui a lues, dans toutes les propositions, l'une plus tentante que l'autre, qu'on lui a faites, il se décide finalement pour la dernière qui lui semble la meilleure et accepte, au lieu d'une librairie, un fonds de droguerie, d'épicerie, de mercerie ou de lustrerie.

Dès que l'acheteur s'est décidé pour un fonds, on lui dit confidentiellement qu'on fera son possible pour rabattre cinq à dix mille francs du prix demandé, en profitant de la hâte qu'à le vendeur à quitter son fonds. Si ce fonds appartient à un homme, on dira que sa femme l'a abandonné ou qu'il est très malade, ou qu'il vient d'hériter d'un autre fonds et qu'il ne saurait les diriger tous deux à la fois sans faire périr les deux entreprises. Parfois on ira jusqu'à affirmer que le vendeur se retire, *après fortune faite*. Pensez si cela fait briller les yeux de l'acheteur. Si le fonds appartient à une femme, les mêmes arguments peuvent servir ; mais on y ajoute, pour varier, une autre : la femme est une oie stupide qui ne sait pas ce qu'elle vend et ne se doute pas qu'elle détient une poule aux œufs d'or ; ou bien elle est sous le coup d'un amour malheureux, qu'elle vient d'être abandonnée par son amant et qu'elle n'a plus qu'un désir, fuir la ville où elle a été si malheureuse.

Dès que les parties sont tombées d'accord sur le prix et les conditions essentielles, le démarcheur sort une feuille imprimée, un formulaire, appelé très improprement compromis, une espèce de contrat provisoire jusqu'à la rédaction définitive des actes et qui, soit-disant, est une garantie pour les parties, alors qu'il n'est, comme nous le verrons, qu'une arme terrible contre l'acheteur.

Troisième phase.

Les parties ont signé le compromis, il ne reste qu'à faire l'inventaire des marchandises cédées. Ici l'escroquerie devient géniale. Tous objets, même les moins négociables, les marchandises qui depuis des années dormaient sous la poussière, sont nettoyés, exposés et vendus au prix fort ; toutes les étiquettes ont été remplacées par d'autres, portant un prix de vente plus élevé, de sorte que malgré la réduction de 30 à 40 p. 100 due au revendeur, celui-ci a quand même payé trop cher. Les objets qui servent au fonds même sont, autant que possible, mis dans cet inventaire et vendus à part. Prenons comme exemple un magasin de T. S. F. On y vend des redresseurs d'accumulateurs ; mais on y redresse aussi les accus de ceux qui ne possèdent pas un pareil instrument. C'est le cas de la majorité. Donc ce magasin possède un ou plusieurs de ces redresseurs. Ils appartiennent au fonds, au même titre que les bureaux ou les chaises. On tentera néanmoins de les faire entrer dans l'inventaire. Plusieurs moyens sont adoptés pour réussir ces tours de passe-passe. D'abord on dissuade l'acheteur de faire les frais d'un expert qui traînera l'affaire pendant des jours et des jours, pour se faire payer plus grassement, alors que le fonctionnaire du marchand de fonds, expert lui-même en toutes les marchandises, fera la même besogne en un après-midi. Lorsqu'il faudra faire passer une pièce avariée, on détournera l'attention de l'acheteur par l'arrivée d'un client, — un compère — qui achètera un bibelot ; un autre demandera des renseignements ; un troisième s'informera des prix et promettra de revenir, et ainsi de suite. Ces visites assez nombreuses font préjuger à l'acheteur que la clientèle est vraiment nombreuse et il sera d'autant moins méfiant. Quand la nuit arrive, l'acheteur sera le premier à désirer que tout soit bâclé au plus vite et que l'on signe le lendemain. Le prétendu chef du contentieux affirme qu'il passera quelques heures de la nuit, pour satisfaire ses clients... et surtout pour obtenir, en cachette, une centaine de francs de l'acheteur.

Le lendemain, le chef du contentieux — qui souvent n'est pas même licencié en droit, — lit aux parties assemblées les actes avec une rapidité vertigineuse. S'il appuie plus clairement et plus longuement sur un des articles, c'est qu'il est sans importance pour le vendeur, mais semble favorable à l'acheteur. Parmi ces clauses, il y a notamment celle qui défend au vendeur de faire le même commerce dans un rayon de mille mètres. Par contre, toutes les promesses miraculeuses, de bénéfices, de chiffres d'affaires, ont été omises, fait qui échappe dans la vitesse du débit.

Enfin tout est fini. Les actes, les billets de fonds et de marchandises sont signés et le prix convenu est sur le bureau. Alors seulement le propriétaire de l'agence fait son apparition. D'une amabilité froide, il se fait présenter les parties, leur souhaite bonne chance, encaisse l'argent et donne quittance en règle.

Cette quittance fait loucher l'acheteur. En effet, dans un coin du papier, il peut lire, s'il est très attentif, imprimée en caractères minuscules, cette phrase : « La maison ne répond pas des affaires traitées dans ses bureaux, car les employés ne peuvent répéter à une partie que les affirmations de l'autre partie, sans possibilité de contrôle. »

Allez donc, après cela, obtenir des poursuites contre le marchand marron. Nous savons bien que cette formule, exhibée au dernier moment, après la signature et le paiement, n'a aucune valeur juridique si cette formule n'est pas affichée en gros caractères dans les bureaux où l'affaire a été traitée ; mais si un juge d'instruction s'avise de passer outre, à faire une enquête sévère, pour obtenir une condamnation non moins sévère et faire un exemple salutaire, le malheureux Parquet serait aussitôt submergé sous tant de plaintes, justifiées ou non, qu'il faudrait créer une chambre correctionnelle spéciale, rien que pour les escroqueries au fonds de commerce.

Une autre surprise attend encore l'acheteur. On lui avait dit qu'il n'avait à payer que les taxes légales de mutation, d'enregistrement et les timbres. Or, voici qu'on lui met en compte la rédaction du compromis, des actes, etc. L'acheteur proteste naturellement et dit qu'on lui avait assuré la gratuité de ces services. Le propriétaire de l'agence lui répond alors froidement que personne n'a pu lui dire une pareille énormité, puisqu'il existe le tarif officiel du syndicat des marchands de fonds, que ce tarif est connu de tous ses employés, qu'il reste à la disposition de tous les clients et, puisqu'il en est ainsi, il prouvera aussitôt au client recalculant que sur pas mal de points lui, le parfait honnête homme, s'est contenté de compter moins que ce que lui permettrait le tarif officiel. L'acheteur n'a plus qu'à admirer cette magnanimité et remercier l'agent pour sa gentillesse... inattendue.

Quelques semaines ont passé. L'acheteur n'a plus aucun doute sur le sort qui l'attend : la faillite ! Il court chez le marchand de fonds et n'est jamais reçu, sous un prétexte ou un autre. Alors l'acheteur pose son ultimatum : s'il n'est pas reçu le lendemain, il ira tout droit déposer une plainte au parquet.

L'escroc, comme nous l'avons dit, ne redoute pas ces plaintes, il est sûr de son non-lieu ; mais il tâche néanmoins d'éviter ce petit scandale et se décide à recevoir ce client trop turbulent.

Il le laisse dire tout ce qu'il voudra. Il pourra crier, insulter même, rien ne troublera la placidité de l'escroc. Puis, prenant à son tour la parole, il dit au malheureux :

— Vous croyez avoir une bonne mémoire et vous m'avez énuméré tout ce qu'on vous avait promis et qu'on n'a pas tenu. Vous avez pourtant oublié quelque chose. Vous avez signé un compromis marquant le prix de la vente à 50 000 francs. Dans l'acte définitif, vous avez déclaré, d'accord avec votre vendeur, que le prix ne s'élevait qu'à 40 000 francs, pour frustrer l'Etat dans ses droits de mutation. Ce compromis que vous m'avez remis en échange de l'acte définitif, je l'ai gardé précieusement et le tiens à la disposition du Parquet, si vous m'y forcez. Je ne sais quel sera le résultat de votre plainte ; mais je sais fort bien quel sera la conséquence de ma dénonciation. Alors, ne faites pas le méchant. Vous ne voulez plus de votre fonds ? Priez-moi gentiment et je vous trouverai un autre *imbécile* qui vous le rachètera, cela ne vous coûtera que 10 p. 100, et tenez, je vais être bon prince et tâcher de vous faire vendre votre fonds plus cher que vous ne l'avez acheté. C'est entendu ? Et neuf fois sur dix, c'est entendu !

Nous avons ainsi décrit le procédé habituel — normal allions-nous presque dire — de ces escrocs. Ils vont parfois plus loin ; ils sont alors associés ou à la solde d'un vendeur de fonds, tout aussi honnête qu'eux.

C'est une malheureuse épicière qui, en nous racontant ses déboires, nous a mis sur la piste de ce genre d'agissements. Voici ce que nous avons découvert, en contrôlant ses dires :

Le marchand de fonds, un nommé E..., exerce tranquillement son négoce, sans être inscrit au registre du Tribunal de la Seine. Cela semble incroyable, mais c'est ainsi. Nous sommes donc loin d'un contrôle sérieux de l'Etat, contrôle qui serait pourtant absolument nécessaire.

Le vendeur de fonds G... est un personnage également fort curieux. Nous l'avons bien découvert dans le registre du Tribunal ; mais il y est inscrit comme marchand de timbres-primés pour épiciers.

En réalité, il loue des boutiques ou achète dans les ventes forcées des fonds dépréciés, pour un prix généralement ridicule, quelques centaines de francs, et y installe un dépôt de vins.

Par la voie des petites annonces, il cherche... et trouve des gérants. Sous divers prétextes, plus ou moins sérieux, il les met bientôt à la porte et retient la caution qu'il a exigée d'eux. Cette petite manœuvre lui laisse de beaux bénéfices et lui donne en même temps le droit de vendre, très cher, les soi-disant pas de portes ainsi créés, en cédant son droit au bail !

L'acheteur imprudent, procuré par la maison D..., s'aperçoit au bout de peu de semaines que les marchandises n'ont pas été payées par son prédécesseur, et l'acheteur apprend que l'inventaire porte des « spiritueux » bien que le fonds acheté ne possède pas de licence pour la vente des vins et des liqueurs qu'il a trouvés.

Et voilà pourquoi les marchands de fonds de commerce ne connaissent pas le chômage et ne craignent pas la répression pénale.

GEORGES MANDY.

CES DAMES DE L'ARGENTINE



Deux clients peu reluisants.

CHAPITRE III

« La Thérèse » (suite).

Madame la directrice...

Très souple, M^{me} Thérèse s'est levée. Elle sonne, et bientôt la sous-maitresse apparaît. Déjà la tenancière est prête à engager cette nouvelle escarmouche.

— Nénette est dans sa chambre ? demande-t-elle.

— Oui, madame.

— Bien ! Surveillez-la discrètement, elle ne doit en sortir sous aucun prétexte.

Et aussitôt, d'une voix qui veut demeurer calme, mais que l'on devine frémissante, elle ajoute, sévère :

— Qu'est-ce que c'est encore que cette histoire : Nana a dit que toutes les Françaises étaient pourries ?

— Oh ! madame, en blaguant...

— En blaguant ou non, elle n'a pas à répandre de telles calomnies. Et pourquoi ne m'avez-vous pas signalé le fait ? Pourtant, je vous avais bien recommandé de me rédiger immédiatement un rapport circonstancié sitôt qu'un différend éclatait entre Françaises et créoles. Vous savez que je tiens à tout connaître de ces sortes d'incidents. Vous ne l'avez pas fait, donc cinquante pesos d'amende pour faute grave dans le service. Je vous préviens que la prochaine fois je me verrais obligée, à mon très grand regret, de me priver de vos bons offices. C'est tout !... Vous pouvez disposer !

Interdite et penaude, Angèle gagne la sortie, non sans trébucher sur un coussin.

Et voilà !

Que voulez-vous, c'est peut-être idiot, mais il me semble que je viens d'entendre ma directrice gourmander une de ses sous-maitresses :

— Comment, mademoiselle, vous avez surpris une correspondance amoureuse échangée entre Michèle de Francastel et le petit de Ligny du lycée Condorcet, et vous ne m'avez rien dit ? C'est de l'aberration mentale !... insensé !... je veux tout savoir !... faute grave !...

Il n'y a pas les cinquante pesos d'amende, certes, mais la promesse d'un renvoi à la première récidive.

Plus d'erreur possible, je suis dans une maison, à Cordoba, qui ressemble étrangement à certain pensionnat de jeunes filles que je connais bien...

M^{me} Thérèse, dont la psychologie féminine va de celle, sagace, de Bourget à celle, plus ironique, de Prévost — que ces matrones me pardonnent de citer leurs noms dans une histoire de lupanar —, saisit et analyse toutes les sensations intimes qui me bouleversent. Je le sens. Ses beaux yeux verts ne me quittent plus, ils déshabillent mon âme et son sourire, un tantinet moqueur, me révèle l'espèce de douce satisfaction qui l'agite.

— Alors, cher monsieur, dit-elle enfin, voilà un bel article en perspective, je pense ?

— Madame, laissez-moi vous féliciter...

— Me féliciter ? coupe la tenancière dans un beau rire qui fuse léger et clair. Que vous êtes amusant ! Me féliciter ?... Parce que je donne des conseils aux hommes ? Parce que je reprime les femmes et tiens en mains mon personnel ?... Egoïsme, tout cela, cher monsieur. Au fond, je défends mes intérêts... nos intérêts...

— Peut-être !... Cependant, il y a la manière. Or, vous avez la délicatesse, le tact, la finesse...

— Vous êtes un galant homme.

— Non pas, je suis sincère.

— Alors, très flattée... Cigarettes ?

— Volontiers.

Un silence.

Repos !

Dame, après cet assaut de compliments !

M^{me} Thérèse s'est installée dans une bergère près de la croisée entr'ouverte et, la tête doucement renversée, les yeux mi-clos, mordille le bout de son long fume-cigarette où s'accroche un reflet. La brise qui passe emporte les volutes bleutées de sa fumée... Toute sa délicieuse petite personne se pâme. Un instant, elle redevient la courtisane adorable et troublante. Mais cet abandon est de courte durée : déjà elle a redressé sa taille, grave, sérieuse, décidée.

— Il ne faudrait pas croire, pourtant, cher monsieur, explique-t-elle, que les choses s'arrangent toujours de façon aussi plaisante que ce soir. Le rideau souvent se lève sur une comédie amusante, mais retombe bientôt lourdement sur un drame imprévu, rapide... du sang...



Qu'est-ce que c'est encore que cette histoire ? (Composition de R. Giffey.)

— A ce point ?

— La semaine dernière encore.

— Non ?

Et je songe :

« Quel dommage de n'être pas venu huit jours plus tôt, ça m'aurait changé du pensionnat ! »

M^{me} Thérèse, qui lit dans ma pensée comme dans un livre ouvert, comprend tous mes regrets.

— Allons, minauda-t-elle en inclinant légèrement vers moi sa jolie tête bouclée, ne prenez pas cet air désappointé, ce n'était au fond qu'une aventure banale...

— Mais encore ?

— Aventure comico-dramatique qui ne valait que par les personnages mis en

cause : Yvonne la Brune, Dominique le Riche, Pierrot les yeux bleus, Ponce la Créole, votre très humble servante, et naturellement Pieca, mon mari.

Et tout de suite elle ajoute :

— Car, cher monsieur, je suis mariée... légitimement.

Je m'incline profondément.

— Et je sais aussi, dis-je, que vous avez deux beaux enfants qui sont toute votre joie.

A l'évocation de son foyer, de son mari, et surtout de ses chers petits, M^{me} Thérèse dissimule assez mal l'émotion qui l'étreint. Une chaude bouffée empourpre son visage et lui gonfle le sein, bouffée de bonheur, de tendresse, de fierté... Et pourtant un regret vient obscurcir ses yeux, un peu d'amertume monte à ses lèvres, un soupir s'exhale. Une ombre passe, âcre souvenir d'un douloureux passé...

— C'est vrai, répond-elle doucement, comme à elle-même, deux beaux enfants... et toute ma joie.

Mais déjà cette femme qui est toute volonté s'est ressaisie ; d'un geste, elle a chassé les vilains papillons noirs et propose :

— Une coupe de champagne ?

— Et mon histoire ?

— Gourmand ! fait-elle familièrement.

Et, très fine, elle ajoute :

— Vous la demanderez à Pieca, il la connaît dans tous ses détails !

Je suis déçu, et vous aussi, n'est-ce pas, chers lecteurs, car, hélas ! ni vous ni moi ne la connaissons jamais.

Pieca est un tombeau. Que dis-je ! Un sphinx !

Après la bataille...

Cinq heures du matin. Et je suis toujours calle Rincon, 815, chez « La Thérèse » !

Comme le temps passe en galante compagnie !

Cinq heures du matin !

On va fermer...

Dans le patio, les femmes épuisées gardent le silence et semblent pétrifiées dans toutes les attitudes du désespoir.

Triste spectacle qu'un paradis à cette heure avancée de la nuit !

Des cheveux ébouriffés couleur blés mûrs, aile de corbeau ou queue de vache, des yeux caves aux regards ternis pleurant le rimmel qui perle aux cils alourdis, des goules fripées aux lèvres amères, des gestes désabusés, des poses fatiguées, des chairs gorgées de crème et souillées de noir, d'ocre et de vermillon déteignant lamentablement... Et cette odeur de faux musc âcre, fétide, persistante... Et cette première lueur du jour si pâle, si triste...

Navrant spectacle !

Cependant, une horloge, quelque part, égrène lentement les cinq coups monocordes de l'heure.

Les derniers clients sont partis, et voilà que brutalement la vie renaît dans le patio.

De tout ce bataillon de femmes qui s'empresent en une mascarade bouffonne, un cri retentit, plusieurs fois répété :

— Aux lattes ! Aux lattes !

M^{me} Thérèse installée à son bureau ouvre le grand livre.

— Mesdames, un peu de silence, s'il vous plaît, on ne s'entend plus ! fait-elle, en soulignant son apostrophe d'un coup sec sur la table.



Cordoba est une ville très moderne...

Et elle appelle :

— Le douze !

Tiens, pourquoi le douze ?

Rosine, qui est près de moi, m'explique :

— C'est pour éviter la cohue. Toutes les femmes, à la reddition des comptes, cherchaient autrefois à passer les premières pour être libres plus tôt, aussi M^{me} Thérèse a organisé un roulement. Hier elle a commencé par le onze, aujourd'hui c'est le douze qui ouvre le feu, demain ce sera le treize. Ce sont les numéros de nos chambres respectives.

— Très bien !

— Le treize ! appelle la tenancière.

Une fille s'avance et annonce :

— Quarante-deux lattes, madame !

M^{me} Thérèse paraît agréablement surprise.

— Combien ? demande-t-elle. Quarante-deux !... Mais c'est très bien, Simone. Vous commencez à vous débrouiller... Je suis très contente...

Et elle poursuit :

— Le quatorze !... Quoi ?... Dix-sept

lattes ?... Ah ! ma petite Ginette, ça ne va plus du tout. Oui, je sais, toujours de bonnes raisons ! Malheureusement pour vous, mon grand livre est plus éloquent que tous vos beaux discours. La semaine dernière, malgré un certain relâchement, vous aviez encore soutenu une honnête moyenne,



Dans le patio, les femmes épuisées gardent le silence. (Composition de R. Giffey.)



Et le défilé continue. (Composition de R. Giffey.)

mais depuis lundi c'est tout simplement lamentable. Avant-hier vingt-cinq, hier dix-neuf, aujourd'hui dix-sept ! Où allons-nous ? C'est de mal en pis, et j'en ai assez ! Ma tenancière est sincèrement scandalisée.

Elle appelle la sous-maitresse et ordonne : — Veuillez noter : Ginette dix-sept lattes, prévenir Jeannot !...

Et le défilé continue, les compliments aussi, quelquefois les reproches...

Rosine, fière de ses cinquante-quatre lattes, revient vers moi chargée de lauriers.

— Pour me récompenser, me confie-t-elle, la tenancière m'offre le cinéma demain en matinée !

— Tiens, tiens...

Et je pense :

— A l'Institution de M^{me} X... on n'offre pas le cinéma aux bonnes élèves, mais on leur donne le tableau d'honneur.

C'est un peu la même chose !

Mais voici quelques filles qui, en tenue de ville, réapparaissent dans le patio.

— Ce sont les femmes autorisées à sortir, m'explique Rosine, elles vont retrouver leurs hommes. M^{me} Thérèse va viser leurs permissions et les faire accompagner.

— Les faire accompagner ?

— Eh oui ! C'est le règlement de la maison. Aucune femme ne peut sortir sans être convoyée.

— Et par qui ?

— Par un garçon de salle ou par des cochers de confiance et connus de la patronne. Elles devront être rentrées à trois heures de l'après-midi au plus tard.

Et la fille d'ajouter :

— Moi, je ne sors pas aujourd'hui,

Lucien est à Buenos-Ayres pour quelques jours.

Je juge bon de m'excuser :

— Alors je suis impardonnable de vous retenir ainsi à bavarder quand vous ne devez penser qu'à aller vous coucher.

Mais Rosine éclate de rire.

— Me coucher ! s'exclame-t-elle. Pas encore ! Et le petit déjeuner, donc ! Ça, c'est encore dans le règlement, voyez-vous. Toutes les femmes qui restent à la table doivent assister au petit déjeuner de cinq heures, qu'elles mangent ou non. En confiance, je vous dirai que personnellement je m'envoie toujours une bonne viande froide et un café en première... Après, c'est la visite intime passée par les sous-maitresses et les soins médicaux pour les malades. Enfin, au lit !... Et chacune dans sa chambre ! Vous me comprenez ?

— Si je vous comprends !

Et pour bien montrer que je suis à la page, j'insinue :

— Alors, ce n'est pas comme chez la Gigolette à Mendoza ?

— Pardi ! s'écrie la fille, c'est elle qui donne l'exemple, la Gigolette.

Cependant, M^{me} Thérèse, inlassablement, continue ses appels :

— Le trente-neuf !

— Encore une bonne douzaine ! annonce Rosine dans un bâillement qui n'en finit plus.

Puis, ayant repris haleine, elle laisse tomber :

— Vivement la fin, bon Dieu, je suis crevée !

— Le contraire m'étonnerait, dis-je, de trois heures de l'après-midi à cinq heures du matin, ce n'est pas tout à fait la journée réglementaire. On ne connaît donc pas les syndicats unitaires dans votre corporation ?

Et je demande :

— A quelle heure vous levez-vous ?

— A midi. C'est Manuel, le garçon de salle, qui sonne le réveil avec sa grosse cloche : Tin tin ! Tin tin ! Toutes les femmes doivent immédiatement ouvrir leurs portes et se préparer à aller au patio, où M^{me} Thérèse les attend. Ah ! pour ça, elle donne l'exemple, la patronne, elle est toujours la dernière couchée et la première levée. Elle désigne alors celles d'entre nous qui doivent aller aux bains, car un tour rigoureux est établi... A une heure et demie, c'est le déjeuner. Toutes les femmes présentes à la maison sont tenues d'y assister et toutes doivent être coiffées et en peignoir propre. M^{me} Thérèse préside la table et à chaque coin se tiennent les sous-maitresses. C'est l'heure des apéritifs !

— Comment, la tenancière vous offre l'apéritif ?

— Et comment ! s'exclame Rosine en riant sous cape. Elle ouvre son petit carnet et annonce :

— Suzanne, votre huile de foie de morue ! Allons apportez-moi la bouteille !... Lily, vos gouttes... huit aujourd'hui !... Voilà les apéritifs !... Quand la distribution est terminée, M^{me} Thérèse se lève et, solennellement, annonce :

— Et maintenant, mesdames, silence à table, et bon appétit !

— Comment silence à table ? Vous n'avez pas le droit de causer en déjeunant ?

— Jamais de la vie ! m'assure la fille. C'est dans un silence religieux que nous prenons nos repas. Au fond, vous savez, c'est mieux ainsi, on ne s'entendrait plus. Pensez donc : quarante-cinq femmes !

— Évidemment, mais enfin...

— Oh ! moi, interrompt-elle, tout en rappelant à l'ordre un sein indiscret qui a glissé son museau rose par une échancre

du peignoir, moi, ça ne me prive pas, et pourtant Dieu sait si je suis bavarde ! Je me figure tout simplement que je suis à table d'hôte avec des gens que je ne connais pas ou au wagon-restaurant avec des étrangers ! Une seule chose me chiffonne un peu, c'est l'interdiction de fumer.

Et ma jolie rousse aux tons cuivrés, remettant à sa place une fois encore le museau rose qui insiste, s'écrie, sincèrement scandalisée :

— Songez, monsieur, qu'on ne peut en griller une que dans sa chambre, ça c'est dur !

— J'avoue en effet, dis-je, que le règlement est un peu sévère et surtout original.

— Comment ça, original ?

— Dame ! Autrefois, en parlant de vous, ne disait-on pas : « Je vais voir les femmes qui fument », aujourd'hui...

Tin tin !... Tin tin !...

Manuel qui se promène dans le patio et agite une cloche énorme me coupe la parole.

Tin tin !... C'est le petit déjeuner !

Tin tin !... Tin tin !...

Bousculade, tohu-bohu, sabbat.

Ce sont des cris :

— Au jus... A la soupe !...

Et la voix de M^{me} Thérèse :

— Allons, mesdames, je vous en prie, du calme... Tin tin !... Tin tin !

Et, seul maintenant, titubant sur les pavés disjoints de la rue Rincon, je fais le bilan de ma nuit.

Voyons un peu.

Une directrice aimable, des sous-maitresses dévouées, des pensionnaires dociles, très dociles même, elles ne sortent jamais sans permission et sans être accompagnées, elles mangent en silence, elles ne fument que dans les water, elles ne couchent jamais ensemble, elles mouchardent leurs petites amies, elles reçoivent le tableau d'honneur, pardon, elles vont au cinéma — c'est la même chose —, elles prennent des bains, des soins intimes, de l'huile de foie de morue.

Diab ! J'ai oublié de demander si elles allaient à la messe le dimanche... Oh ! certainement, elles doivent aller à la messe, et en confesse... la maison est trop bien tenue !

Mais alors... qu'est-ce que je suis venu faire à Cordoba ? Je vois tout ça à Paris, et tous les jours !

Ma nuit est gâchée et mon reportage tient en dix lignes, que dis-je ! il se résume en une simple équation :

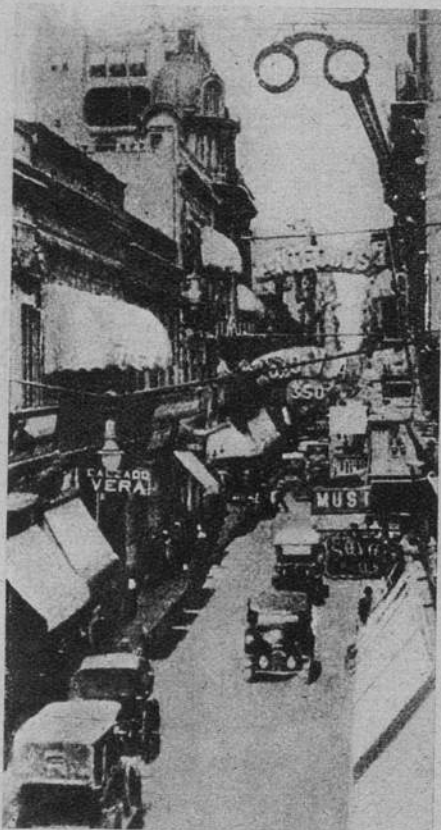
« Paradis Thérèse, calle Rincon 815, Cordoba = Institution Sévigné, pensionnat de jeunes filles, rue de la chapelle, à Trifouilly.

CLAUDE VINCELLE.

(A suivre.)



Toutes les femmes doivent immédiatement ouvrir leur porte. (Composition de R. Giffey.)



Une rue de Cordoba qui conduit aux maisons closes.

POLICE-MAGAZINE publiera très prochainement

NUITS DE VIENNE

PAR

LOUIS-CHARLES ROYER

AUTEUR DE

L'AMOUR CHEZ LES SOVIETS AU PAYS DES HOMMES NUS

SENSATIONNEL REPORTAGE,
LE MEILLEUR DE

LOUIS-CHARLES ROYER

TROIS DÉTENUES S'ÉVADENT DE LA PRISON DE PERPIGNAN



La vieille prison de Perpignan vue de la rue. On remarquera que le toit de l'établissement permet aisément de passer sur les maisons voisines. (H. M.)



La cour principale de la prison de Perpignan, avec les échafaudages nécessités par des travaux de maçonnerie et qui ont peut-être été très utiles aux évadées. (H. M.)

De notre correspondant particulier à Perpignan.

C'est au cours d'une ronde de nuit, — il était deux heures du matin —, que les gardiens de la prison de Perpignan s'aperçurent que trois de leurs prisonnières venaient de s'évader.

Les prisons de France ont de hauts murs; de l'extérieur, ils semblent infranchissables, mais, de l'intérieur, il ne paraît pas en être de même. Que d'évasions célèbres, déjà! La prison de Perpignan peut désormais figurer à la suite des prisons de Melun, de Versailles, de Dijon et de Limoges...

Mais revenons à la nuit du 15 au 16 mai. L'alerte fut immédiatement donnée. Les trois manquantes étaient: Paulette Ozanne, Marie Tarinas et Marie Barrine. Après des appels et contre-appels elles restèrent introuvables, il fallut se rendre à la raison, elles avaient repris leur liberté.

Dans un chemin de ronde, on découvrit une longue échelle de maçon qui avait servi à l'évasion... On devine les minutes d'affolement et de nervosité!

Sans joie, certainement, il fallut prévenir M. Pasteur, substitut du procureur de la

République, et M. Maury, chef de la sûreté. Des recherches furent aussitôt entreprises... Une demi-heure plus tard, toutes les gendarmeries de la région et les postes frontalières étaient alertés...

Dès les premières constatations, on s'aperçut que les trois évadées n'avaient pu agir seules. Il fallait chercher des complicités à l'extérieur.

D'après certains témoignages, trois complices se seraient introduits dans la maison d'arrêt en franchissant les murs de clôture. Une fois dans la place, ils auraient pu atteindre les cellules des prisonnières et auraient ouvert les portes de celles-ci. Complices et détenues seraient repartis en empruntant le même chemin qu'à l'aller.

L'audace a été récompensée; depuis, les fugitives n'ont pu être rejointes... L'enquête se poursuit; mais, non sans raison, on craint fort que les trois femmes et leurs trois complices aient eu le temps de passer la frontière sans être inquiétés.

Paulette Ozanne, Marie Tarinas et Marie Barrine avaient été arrêtées pour traite des blanches et infractions aux lois sur la débauche, au cours d'une vaste opération policière.

La route de Buenos-Ayres ne passe plus par Bordeaux, depuis longtemps déjà, le grand port est trop surveillé et les trafiquants de chair humaine préfèrent franchir clandestinement la frontière espagnole du côté de Bayonne ou du côté de Perpignan, pour rallier Lisbonne ou Barcelone. Là, ils peuvent embarquer avec moins de difficulté pour l'Argentine les malheureuses qui ont accepté le triste marché.

Depuis longtemps, la police française surveille les allées et venues de certains personnages; lorsqu'elle a assez de renseignements sur une bande, tout ce joli monde est arrêté, c'est ainsi que depuis quelques temps, Paulette Ozanne, Marie Tarinas et Marie Barrine vivaient à l'ombre des murs de la prison de Perpignan... Mais elles viennent de s'évader.

Que cet incident serve au moins à décider enfin les autorités à mettre à la disposition des directeurs de prisons des locaux sûrs, adaptés aux exigences modernes. La plupart des maisons d'arrêt sont de vétustes demeures, à l'aspect sinistre; il finira par être plus facile d'en sortir que d'y entrer.

L.

On accuse, on plaide, on juge...

Le mystérieux Prajzer devant les assises.

Qu'est donc, en vérité, Symcha Prajzer? Un voleur international de grande envergure... un rat d'hôtel qui réclame toutes les polices de l'ancien et du nouveau monde, un louche personnage spécialiste du voyage à Buenos-Ayres, pour exercer l'odieux trafic des femmes? Réellement, on ne sait pas.

On sait tout juste que Symcha Prajzer est né dans l'Etat de l'Uruguay, où il vécut d'abord une jeunesse tumultueuse, en s'occupant quelque peu de l'élevage des chevaux et des moutons; plus tard, après avoir passé des années à Salto et à Concepcion, il abandonna l'Amérique du Sud pour venir en Europe.

Il connut les bouges de Berlin, les lieux interlopes de Londres, les bas-fonds de Constantinople, les quartiers bizarres de Madrid et... les prisons de tous les pays: il ne lui restait qu'une ville à découvrir... Paris, où il arriva il y a deux ans seulement, et où il demeura sans ressources, sans domicile et sans moyens avouables d'existence. Le 19 mai 1931, il se trouvait vers le soir, dans un café de la rue du Roi-de-Sicile, en compagnie d'amis rencontrés au cours de sa vie aventureuse et auxquels il avait donné rendez-vous, tous buvaient et jouaient aux cartes dans l'arrière-salle, séparée du café par une cloison basse, n'atteignant pas le plafond.

Vers huit heures, une autre bande fit irruption dans le café; les nouveaux arrivants étaient-ils des rivaux de Prajzer dans quelque sombre et louche entreprise? On ne sait. Quoi qu'il en soit, une altercation générale se produisit... des coups furent échangés... des chaises renversées... une détonation retentit, le nommé Altenberg s'affaissa, mortellement atteint.

C'était Prajzer qui, demeuré dans l'arrière-salle, était monté sur une chaise pour tirer au-dessus de la cloison sur Altenberg.

Pourquoi? parce que, dit l'accusation, il voulait se venger dudit Altenberg, à qui il reprochait de lui avoir fait du tort « en affaires ». De quelles affaires parlait Prajzer? Vols, cambriolages, traite des blanches? Ici encore on est en plein mystère.

Le meurtrier prétend d'ailleurs qu'il voulait rétablir le calme par la menace du revolver, mais qu'il ne voulait nullement tuer Altenberg, il aurait tiré par suite d'un mouvement involontaire imprimé à son bras par un autre personnage qui, d'ailleurs, est resté introuvable, ayant préféré prendre la fuite parmi la confusion générale.

L'épilogue de cette affaire obscure comme l'inculpé lui-même aura lieu en cours d'assises les 30 et 31 mai prochain:

Symcha Prajzer, aventurier au passé trouble, réclamé par dix « parquets » étrangers, se défend toutefois d'avoir encouru les multiples condamnations relevées contre lui: il sera défendu par M^{re} Torrès et André Klotz.

Lady Owen, prisonnière à Haguenaou, et la crise.

On n'a pas oublié lady Owen qui, l'an passé, comparut devant le jury versaillais pour avoir tiré plusieurs coups de revolver — la mettant pour des mois en danger de mort — sur M^{re} Gastaud, femme du docteur qui la soignait et dont elle était la maîtresse.

Edmée Nodot, fille de modestes fonctionnaires havrais, avait été engagée comme lectrice par un riche importateur anglais, lord Owen; elle partit pour Londres, et sa voix aux inflexions prenantes, son visage aimable sous l'or des cheveux, ses yeux bleus et ses vingt ans séduisirent le vieil Anglais qui, de la modeste petite Française, fit, par légitime mariage, une opulente « lady ».

Lorsque ce mari magnanime disparut, il laissa plus d'un million de rentes à l'expetite lectrice, laquelle, dès lors, mena une vie fastueuse, pour son malheur pourtant; elle grossit très rapidement et fut envoyée par son médecin chez un sien collègue, se spécialisant dans l'amaigrissement de ses contemporaines trop dodues...

Ce défenseur de la ligne féminine en danger, le docteur Gastaud, devint rapidement l'amant de la veuve joyeuse qu'il songea à abandonner après une courte liaison.

Lady Owen, désespérée, prit son revolver et tira, non sur le fugitif ami, ainsi qu'on pouvait le croire, mais sur la femme de celui-ci: cette étrange idée valut à la blonde lady de comparaître devant le jury de Seine-et-Oise, qui la gratifia de cinq années de prison, qu'elle purge actuellement à la prison de Haguenaou.

Or, pour comparaître devant les jurés de la ville du Roi Sol-il, l'inculpée avait eu recours à la science de son couturier habituel, auquel elle devait déjà une note de cinquante mille francs.

Le couturier entendit l'appel de sa richissime cliente et lui confectionna une toilette sobre et de bon goût, sans doute baptisée « pour le jury » ou « après le re-

Bloc-Notes de la Semaine (Suite page 16.)



A la suite de l'assassinat du Président Doumer, M. Morard, a été nommé directeur des services de la Sûreté à l'Elysée. (K.)



Le président du Conseil japonais M. Inukai, qui a été assassiné par des officiers dans son bureau de travail (R.).



M. John Curtiss, le constructeur de navires, avait menti à Lindbergh et ne s'était pas mis en rapports avec les ravisseurs.

voluer, qui obtint les suffrages de toutes les élégantes versaillaises.

La cour, moins sensible à cette question vestimentaire, condamna lady Owen, qui, à présent, devenue le numéro « 464 » à la prison alsacienne, se voit réclamer par son couturier parisien six mille francs, prix de la robe faite alors qu'elle était à Saint-Lazare, plus l'ancienne facture, soit cinquante-six mille francs.

Mais la prisonnière ne veut pas gaspiller les deniers que lui laissa le défunt lord, elle rétorque que, souffrant de « la crise » comme tout le monde, elle n'était pas en état de régler son couturier.

— Mon mari, a répondu du fond de sa cellule le numéro 464, emportait des thés et des cafés, ceux-ci sont en baisse, de même que les valeurs que je possède... Alors, que faire? Attendez la fin de la crise et aussi la fin de mon emprisonnement, deux ans et demi!

Mais le couturier n'entend pas ce langage: il ne veut attendre ni la fin de la crise — dont il souffre sans doute plus que lady Owen — ni le moment où sa riche cliente abandonnera la robe de bure pour le manteau de vison, et il poursuit... Le tribunal civil de la Seine arbitrera prochainement ce peu banal litige vestimentaire.

Le trou dans le mur.

— La vie est dure, le métier de maçon nourrit difficilement son homme et il y a vraiment des métiers plus agréables que celui qui consiste à manier la pelle et à gâcher le plâtre.

Ainsi devait monologuer Bernados, maçon, en travaillant dans une cave du XI^e arrondissement, et peut-être songait-il aussi que la profession de cambrioleur était plus lucrative, la Cour d'assises, en tous cas, ne devait pas apparaître en épilogue à ce bel avenir, car, dans le rêve, on envisage toujours le bénéfice et jamais le danger.

Quoi qu'il en soit, Bernados, tout en bouchant une fissure, s'aperçut que la cave dans laquelle il se trouvait n'avait pas de porte munie de serrure et que, de plus, il était facile de percer dans le mur un trou qui donnerait accès à la boutique du bijoutier Philippe.

O, dans l'obscurité du sous-sol, quel éblouissement que de songer aux solitaires étincelants, aux rubis couleur de sang, aux perles rondes et nacrées, aux saphirs couleur de bleu qui se trouvaient là-haut, à portée de la main semblait-il!

Et Bernados de faire part de son projet à son ami Leguillon, repris de justice, et Masurier, personnage peu recommandable. Les femmes de ces aspirants cambrioleurs ne demandaient d'ailleurs pas mieux que de les aider dans leur entreprise de dévaliser la bijouterie Philippe.

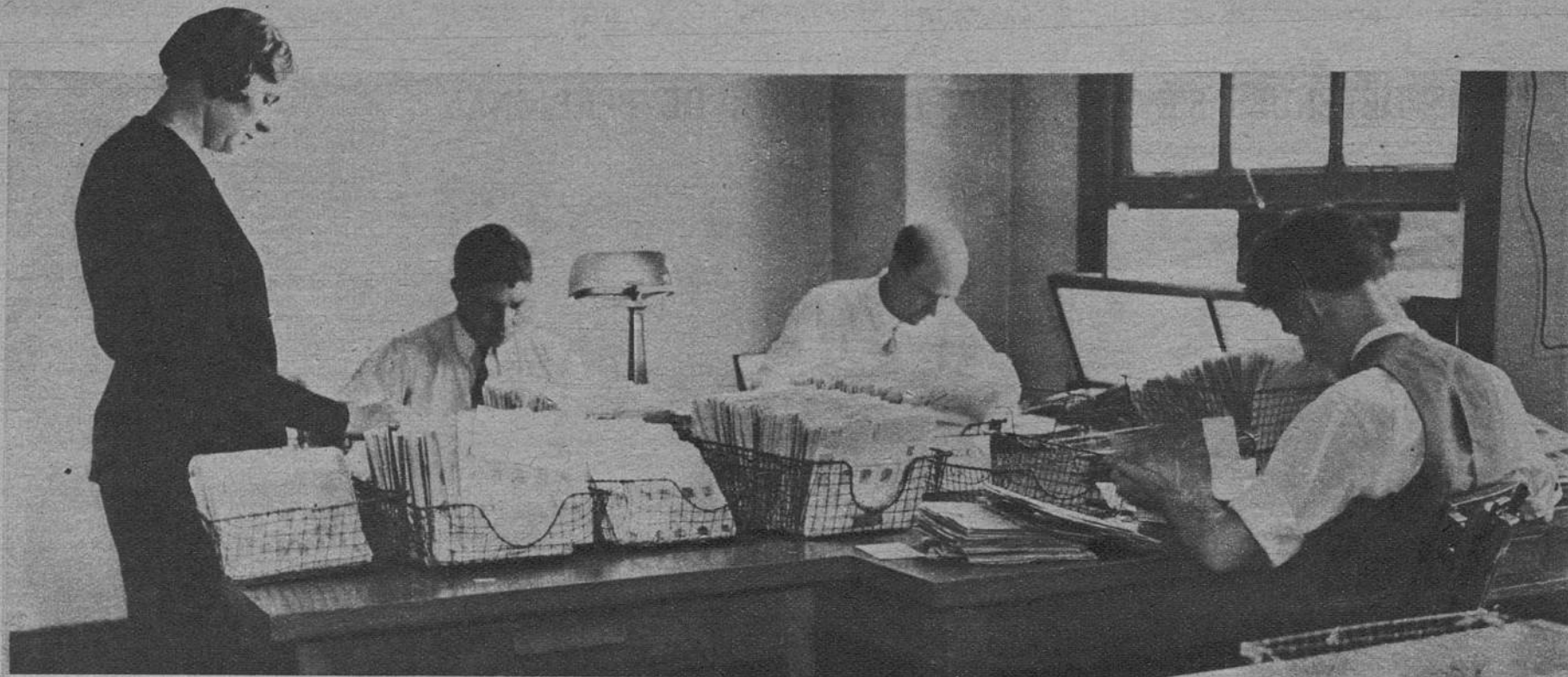
Un beau soir d'août 1931, tandis que Masurier faisait le guet, Bernados et Leguillon pénétraient dans la cave, faisaient un trou dans un mur pourtant épais et pénétraient dans la boutique où ils firent main basse sur les bijoux contenus dans une vitrine.

Le bijoutier, le lendemain matin, s'apercevant que plus de vingt-cinq mille francs de bijoux lui avaient été dérobés, porta plainte, et, après une rapide enquête, les voleurs étaient arrêtés.

Bernados conta avec complaisance l'histoire du trou dans le mur et le rêve du maçon désireux de devenir cambrioleur, ses co-inculpés le suivirent dans la voie des aveux.

Défendus par M^{re} Jean-Charles Legrand, Henri Sébag, Nelly Gaston, Bloch, Garnier et Brouard, les inculpés comparurent devant les assises de la Seine, les 27 et 28 mai.

SYLVIA RISSER.



L'IDENTIFICATION DES CRIMINELS par les empreintes digitales aux ÉTATS-UNIS



En haut : voici des experts identificateurs en train de vérifier des fiches et d'en établir la cotation numérique. Au milieu : John Edgar Hoover, directeur de la division d'identité au ministère de la justice américain. A gauche et à droite : deux cas typiques où un coup de rasoir et de tondeuse changent totalement la physionomie d'un homme. A gauche : le chemineau rendu méconnaissable. A droite : l'homme à figure de vieux savant, transformé dans sa prison, les condamnés devant avoir barbe et cheveux coupés. (I. N.)

De notre correspondant particulier.

Le système des empreintes digitales, en ce qui concerne l'identification des criminels, a fait le tour du monde. Bien entendu, les États-Unis n'ont pas tardé à l'adopter, et en usent aujourd'hui de manière intensive.

Dans le courant de cet article, inspiré directement de documents yankees puisés à la meilleure source, la méthode Bertillon, d'usage courant en France, ne laissera pas que d'être prise quelquefois à partie.

Hâtons-nous de dire que c'est à titre purement indicatif, et sans autre engagement de notre part, que les assertions yankees sont ici exposées. Il ne nous appartient pas de dire si l'Amérique a tort, ou si c'est au contraire la France; pas davantage nous n'accorderons plus de confiance à la formule de Sir Henry qu'à celle de notre regretté Bertillon. Il s'agit simplement pour nous d'exposer avec impartialité la thèse des U. S. A., et d'en faire ressortir avantages comme inconvénients.

Le système moderne, aujourd'hui employé dans l'univers entier, de la découverte des criminels par l'examen de leurs empreintes est le résultat de plus de trois cents années d'efforts et de recherches. En 1686, le professeur Malpighi, père de la science qu'on nomme

aujourd'hui « histologie » et professeur d'anatomie à l'Université de Bologne, fut frappé par les différences que présentent les crêtes papillaires dans le bout des doigts de chaque individu. On pouvait dès lors dire « que, s'il y avait parfois d'étranges similitudes dans les empreintes digitales de plusieurs hommes, on ne trouvait jamais, ni dans la même famille, ni dans la même race, ni à plus forte raison chez les autres, des caractères absolument identiques ». Chaque être humain sur la terre, s'il pouvait avoir des sosies nombreux, se différencie toujours par cette étrange particularité des empreintes exclusives et uniques. Le professeur Malpighi, certes, quand il faisait cette découverte, ne songeait point que les bases de la recherche de la criminalité en seraient, à partir de 1900, totalement modifiées...

En 1880, le Dr Henry Faulds, un Anglais, attaché à l'hôpital Tskiji, de Tokio, reprenant l'étude des empreintes, en arrivait à conclure qu'il n'y avait pas deux personnes au monde pour présenter le même dessin d'empreintes aux dix doigts de la main, et — chose plus intéressante encore — qu'il n'y avait rien à faire pour supprimer le dessin que la nature vous avait alloué. En même temps que repoussait la peau, le tracé primitif réapparaissait. Cela de l'enfance jusqu'à la mort.

En 1882, Alphonse Bertillon, Français, qui déjà faisait autorité en la matière, eut l'idée d'appliquer

Voici un exemple de cotation des empreintes (système américain emprunté à Sir Henry) pour un nommé Martin Durkin. Notez, dans l'angle de chaque case, la note de cotation donnée par l'expert-identificateur! (I. N.)



Une vue générale de la salle, où les employées du service des réponses viennent à bout des deux mille lettres quotidiennes de renseignements adressées à toutes les polices locales des Etats-Unis. (I. N.)

ce procédé infallible d'identification aux criminels arrêtés et susceptibles de commettre plus tard de nouveaux méfaits. Il apprenait en même temps à ses collaborateurs à relever des empreintes sur les lieux mêmes d'un crime : par exemple, la trace des doigts de l'assassin sur un verre. Et il préconisait la prise d'empreintes sur les assassins suspects.

Pour compléter son système et diminuer les chances d'erreur, Bertillon faisait appel à la photographie et usait largement des données de l'anthropométrie et de l'anthropologie. Ses études ruinaient quelque peu celles de l'Italien Lombroso, qui prétendait qu'il existait un « criminel-né » aux particularités physiques aisément définissables.

Bertillon arrivait, lui aussi, à déterminer quelques caractères physiques ou moraux propres à « ceux qui ont tué », mais il établissait aussi, de façon préemptoire, que ces indices correspondaient surtout à une intelligence au-dessous de la moyenne, et à des instincts brutaux développés. Sans qu'il y eût là, quoi qu'en eût dit Lombroso, hérédité ou prédestination.

Domage, au reste ! car c'eût été une intéressante formule que de pouvoir réserver, dès leur enfance, un asile aux « assassins à venir ». En même temps, d'ailleurs, toute la thèse de la culpabilité tombait... puisqu'il y avait irresponsabilité.

Ce fut en 1901 que Sir E. R. Henry, un important fonctionnaire attaché à Scotland Yard, à Londres, eut le mérite de résoudre le problème de l'application des empreintes aux recherches policières de façon infallible et définitive. C'est son système qui est en usage, aujourd'hui, en Amérique, et pour ainsi dire dans le monde entier.

Sir E. R. Henry n'a rien inventé de médical ou d'anatomique. Il s'est contenté de découvrir une « classification des types d'empreintes » qui facilite et hâte les recherches, quel que soit le nombre des fiches recueillies. Il n'est pas dans notre intention d'entrer dans les détails de cette ingénieuse disposition. Qu'il vous suffise de savoir que les empreintes des criminels sont classées, d'après les caractéristiques qu'elles présentent, en quelques-uns des groupes ci-après : courbes, courbes jumelées, courbes centrales, internes, courbes internes latérales, arches, arches incomplètes, cercles, accidents de hasard.

Les empreintes digitales de tous les hommes qui peuplent le vaste univers, quels qu'ils soient, appartiennent à l'une de ces catégories, assez ténébreuses, on le voit, pour le profane.

L'établissement des fiches destinées à faciliter les enquêtes n'est guidé, ni par le nom du criminel, ni par le « genre » de son forfait. Sir Henry a imaginé qu'il se trouvait face à des millions d'anonymes. Alors il a donné une « cote » numérique aux indications fournies par les empreintes. Prenons un exemple.

On a arrêté un criminel. Sur une feuille spéciale, on prend l'empreinte de ses dix doigts par case réservée à cet effet.

Le spécialiste qui examine les empreintes note les caractéristiques de chaque doigt. Il se sert pour cela de symboles (nombres,

lettres, figures). Toujours d'après la classification générale : courbes, courbes jumelées, courbes centrales internes, etc. Mais précisons que les courbes ordinaires (c'est-à-dire communes à tout le monde), les arches et arches incomplètes ne comptent pas. Ce sont les cercles, les courbes latérales internes, les courbes jumelées et les accidents de hasard qui déterminent la note numérique de chaque doigt.

Ainsi, pour un homme quelconque, d'après les caractéristiques observées, le pouce vaut neuf, l'index quatre, le médius six, l'annulaire douze, etc. Le total de ces évaluations donne un nombre : cinquante-deux par exemple. Eh bien, il n'est qu'un homme au monde pour avoir ce chiffre de cinquante-deux, du moins obtenu par les cotes 9 + 4 + 6 + 12, etc.

Naturellement, pour éviter les chances d'erreur, le chiffre total est le premier élément d'appréciation. La cote de chaque empreinte en est un second. Et il en est un troisième, du, celui-là, à une étude détaillée de l'index droit.

Voyons maintenant comment l'on procède. A Washington, M. John Edgar Hoover (proche parent du président des Etats-Unis) a la direction du service de centralisation des fiches. Le nom officiel est d'ailleurs plus compliqué : « Division d'Identification et d'Information, dans le bureau d'Investigations du département de la Justice des Etats-Unis » (ouf !). M. Edgar Hoover, par sa valeur personnelle et ses patients efforts, a beaucoup contribué à l'extension de ce service.

On arrête, quelque part en Amérique, un homme soupçonné d'avoir eu maille à partir déjà avec la police. Le premier soin des agents locaux est de lui tremper les doigts dans l'encre, et d'expédier les empreintes à Washington... Là, un spécialiste les examine, les cote et fait son compte : 9 + 4 + 6 + ... etc. Ce fonctionnaire demande, trois minutes plus tard, s'il n'y a rien pour X-54 par 9 + 4 + 6, etc.

Les employés cherchent d'abord les 54, puis dans les 54, les 9 + 4 + 6... S'ils trouvent une fiche qui donne les mêmes chiffres

en gros et en détail, il y a beaucoup de chances pour qu'il s'agisse du même « client ». La chance définitive et infallible est représentée, dès lors, par l'épreuve secondaire de l'index droit et l'identité du suspect.

En 1924, huit cent mille fiches étaient réunies à Washington. Il en est aujourd'hui plus de deux millions cinq cent mille.

Il ne faut pas plus de six minutes en tout pour repérer, dans cette masse, un récidiviste. Plus de deux mille demandes de recherches sont chaque jour instruites par ce bureau, qui envoie par retour du courrier les renseignements utiles.

Les Américains, justement fiers de ce procédé (qui est cependant l'œuvre d'un Anglais), insistent énormément sur ce fait qu'avec les empreintes digitales, il ne peut jamais y avoir d'erreur commise. Pour cette double raison que nul n'a jamais pu se vanter de posséder les mêmes empreintes que son voisin et aussi à cause de cette particularité de la peau de reformer avec obstination un lacs de figures toujours pareil. Des voleurs yankees, qui s'étaient usés le bout des doigts au papier de verre pour ne pas laisser de traces, furent cependant confondus dès que la peau fut revenue à son état naturel.

Semblant oublier que chez nous la méthode Bertillon s'appuie non seulement sur la photographie et les mensurations, mais aussi sur l'examen des empreintes du pouce droit, les Américains se font un plaisir de citer des cas où la méthode française fut (ou eût été) prise en défaut. A titre documentaire, le tableau qui est au bas de cette page signale un fait concret d'erreur.

Il s'agit d'un nègre, nommé Will West, qui fut arrêté en 1903 et conduit à la prison de Leavenworth, cinq jours après son arrestation, ledit Will West fut « bertillonné ».

Bien que le détenu affirmât mettre les pieds en prison pour la première fois, l'employé chargé du service des mensurations avait l'impression de l'avoir déjà vu. Il fit donc des recherches et trouva une fiche aux données semblables, à très peu de

chose près. Les modifications survenues en deux ans pouvant avoir été le fait de la croissance ou de toute autre cause, et le nom de William West, homme de couleur, figurant également sur la fiche, le mensonge semblait évident. Et l'identité certaine. Mais, en raison des protestations véhémentes du condamné, on poursuivit les investigations.

Ce fut pour découvrir que le frère jumeau de ce West (qui lui ressemblait de la façon la plus étonnante) avait été, en 1901, incarcéré dans la même geôle de Leavenworth. Comme il s'agissait d'un meurtre avec préméditation, il avait été condamné à l'emprisonnement à vie, et il était effectivement dans sa cellule.

« Avec le système Henry, conclut triomphalement le document américain, nulle confusion n'eût été possible, puisque ni le total des dix doigts, ni les cotations doigt par doigt ne correspondaient. » Et l'on donne les chiffres...

Certes ! Mais le pouce de William West, assassin, et de Will West, son frère, simple voleur, offraient-ils eux aussi les mêmes caractéristiques ? C'est peu probable. Et l'employé de Leavenworth avait-il procédé à cette comparaison ?

Dans la page ci-contre, au-dessous du titre de notre article, vous trouverez deux documents curieux, présentant deux cas où le « système photographique » eût été mis en défaut. Les quatre têtes sont celles de deux condamnés, face et profil, avant et après leur entrée à la prison.

Rasé et cheveux passés à la tondeuse, il est évident que le chemineau de gauche ne ressemble en rien à l'homme du bas. Pas plus que le savant à l'opulente chevelure, à la barbe de fleuve n'a pas grand'chose de commun avec le vieillard à bouche rentrée et allure piteuse qui l'accompagne !

Mais j'aime à croire que, dans ce cas, la photographie ne joue pas un rôle aussi primordial, que les Américains veulent le laisser entendre. Il est à peu près certain qu'entre le même homme, photographié le jour de son entrée en cellule et six mois plus tard, lorsqu'il se rend aux Assises pour être jugé, on pourrait enregistrer d'importantes différences...

Quand les policiers donnent le signalement chez nous d'un malfaiteur, je présume qu'ils songent pour celui-ci à cette faculté élémentaire de modifier son aspect physique.

Bertillon, semble-t-il, attachait lui-même une majeure importance aux mensurations de l'individu : taille, poids, et aux particularités, telles que cicatrices, tatouages, envies difficiles à faire disparaître.

Qu'il nous soit permis, enfin, en achevant cette étude, de souligner dans quelles conditions de confort et de nombre travaillent les employés américains que représentent nos illustrations. Il semble que, dans cette ambiance de clarté, de multiplicité, d'efforts d'impeccable organisation de personnel stylé, toutes recherches soient aisées. Il ne paraît pas, par contre, que chez nous où les crédits sont mesurés et les spécialistes fort rares, les résultats obtenus, qui font cependant honneur à nos services, puissent dépendre d'autre chose que de ces quotidiens miracles par quoi la débrouillardise des nôtres se manifeste...

JOHN PEARSON.

Division of Identification & Information

John Edgar Hoover, Director

History of the West Brothers' Identification



The following is a reproduction of a document from the Division of Identification & Information, U.S. Department of Justice. It details the identification of two brothers, the Wests, based on their fingerprints. The document includes a classification of their fingerprints and a comparison of their physical features. The text is somewhat blurry but contains the following key information:

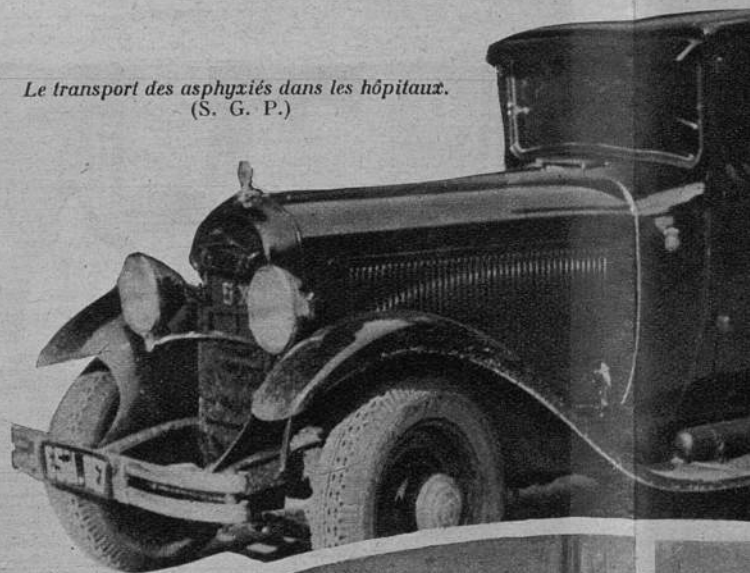
The Bertillon measurements of 1903, taken before the Wests' arrest, showed the following classification: 9 + 4 + 6 + 12. This classification was identical to that of the Wests' brother, who was arrested in 1901. The document concludes that the Wests are identical twins.



Un exemple d'erreur dû à la méthode Bertillon (reproduction d'une affiche). Les frères jumeaux nègres West, pris l'un pour l'autre en raison de mensurations semblables.



Le transport des asphyxiés dans les hôpitaux. (S. G. P.)



LORSQUE LES POMPIERS



Essai de sauvetage combiné : appareil carbogène et tractions manuelles. (S. G. P.)
En haut : L'appareil carbogène pour ranimer les asphyxiés. (S. G. P.)

Au milieu, à gauche : Un nouveau masque à gaz est mis à l'essai. (S. G. P.)

La lutte contre le feu est, certes, l'attribution principale de l'admirable corps des sapeurs-pompiers de Paris. Mais il est des accidents graves où ces hommes d'élite sont appelés à collaborer avec la police. Un cas récent démontrera que leur activité ne se borne pas à combattre seulement les incendies.

Le 21 mars dernier, un éboulement se produisit dans les chantiers souterrains du métro, près de la porte Saint-Denis.

Les travaux s'effectuaient sur trois étages situés respectivement à 6, 12, et 20 mètres de profondeur, et les ouvriers s'attaquaient à un terrain dangereusement meuble, fait de couches d'argile renfermant des poches d'un sable alluvial très ténu. Une trentaine d'ouvriers : cimentiers, menuisiers et mineurs, avaient commencé leur travail, vers 7 heures.

Tout de suite, le mineur Jacques Milleti, veuf, père de deux enfants et demeurant 76, rue Haxo, s'était rendu dans une galerie du deuxième étage dont il devait achever la percée le jour même. Cette galerie, mesurant 1^m,50 de large sur 2 mètres de haut, est destinée à desservir les lavabos et le

vestiaire des employés du métro travaillant à la station Strasbourg-Saint-Denis.

M. Milleti, muni d'un pistolet pneumatique, ébréçait la couche d'argile qui formait le fond de la galerie, tandis que deux menuisiers, MM. Paul Michel et Louis Beaugard, taillaient, à l'entrée du conduit, les madriers destinés à étayer les murs et la voûte.

Soudain, MM. Michel et Beaugard entendirent un bruit anormal. Ils se retournèrent et s'aperçurent que la galerie se comblait, avec une rapidité inouïe, de sable venu d'une brèche qui s'était produite dans le plafond. Horrifiés, ils virent le malheureux Milleti disparaître, enseveli, et ils durent eux-mêmes battre en retraite pour ne pas être enterrés vivants.

Tandis que le sable continuait de se répandre, s'accumulant par milliers de kilos sur le corps du mineur, les menuisiers alertèrent leur chef de chantier.

Prévenus par téléphone, « Police-secours » et les pompiers de la caserne Château-d'Eau accoururent. Ils essayèrent de dégager Milleti. Mais ils durent reculer, car les efforts qu'ils tentaient n'avaient pour

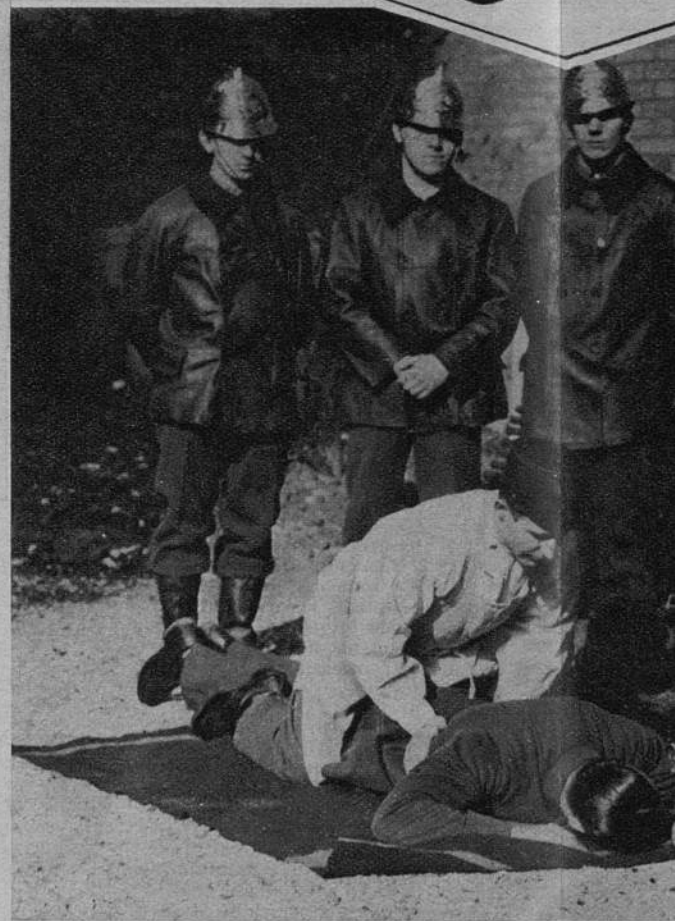
résultat que d'accentuer l'éboulement. Le chef de chantier, M. Pierre Auger, et un sapeur-pompier furent même pris dans le sable jusqu'à mi-corps, et leurs collègues eurent beaucoup de peine à les dégager.

Il fallut étayer progressivement la galerie et la vider du sable qui la remplissait. L'opération était de longue haleine et, à midi, les sauveteurs n'avaient pas atteint l'emplacement où devait se trouver le corps du mineur.

Du reste, depuis 11 heures, le médecin-capitaine des pompiers Sarrost, qui se tenait prêt à faire fonctionner le puissant appareil respiratoire dont nous parlerons plus loin, désespérait de retrouver vivant le malheureux ouvrier.

Vers midi 15, les pompiers et les terrassiers qui déblayaient la galerie aperçurent la main du malheureux Milleti. Une heure après, ils parvenaient à dégager entièrement le mineur. Immédiatement examiné par les docteurs, il ne put être ramené à la vie : l'asphyxie, depuis une heure au moins, avait fait son œuvre.

Cette fois-là, hélas ! l'intervention des pompiers, malgré leur courage, ne donna pas les résultats escomptés, mais dans com-

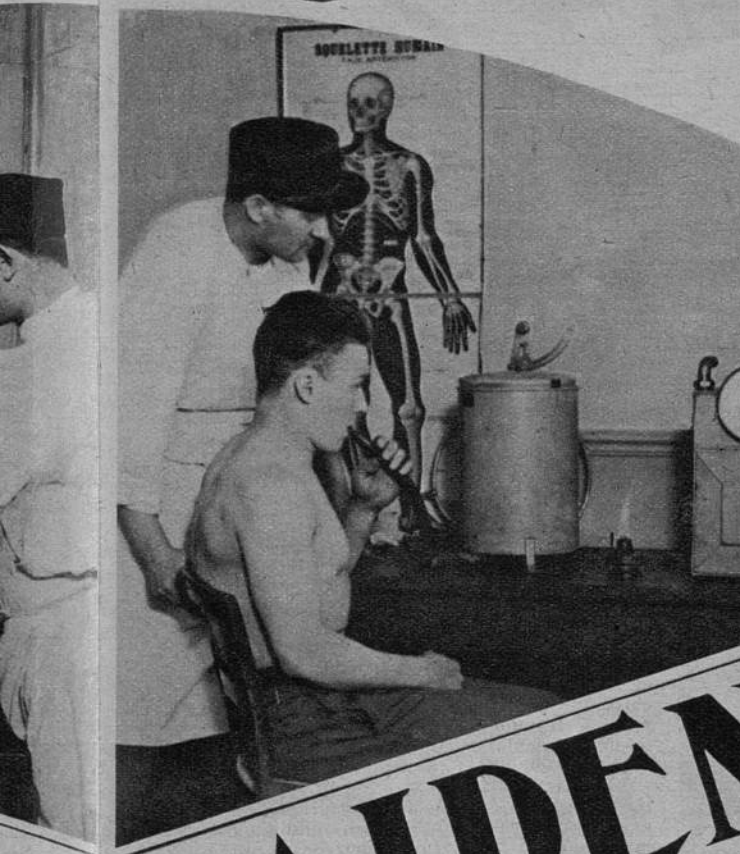
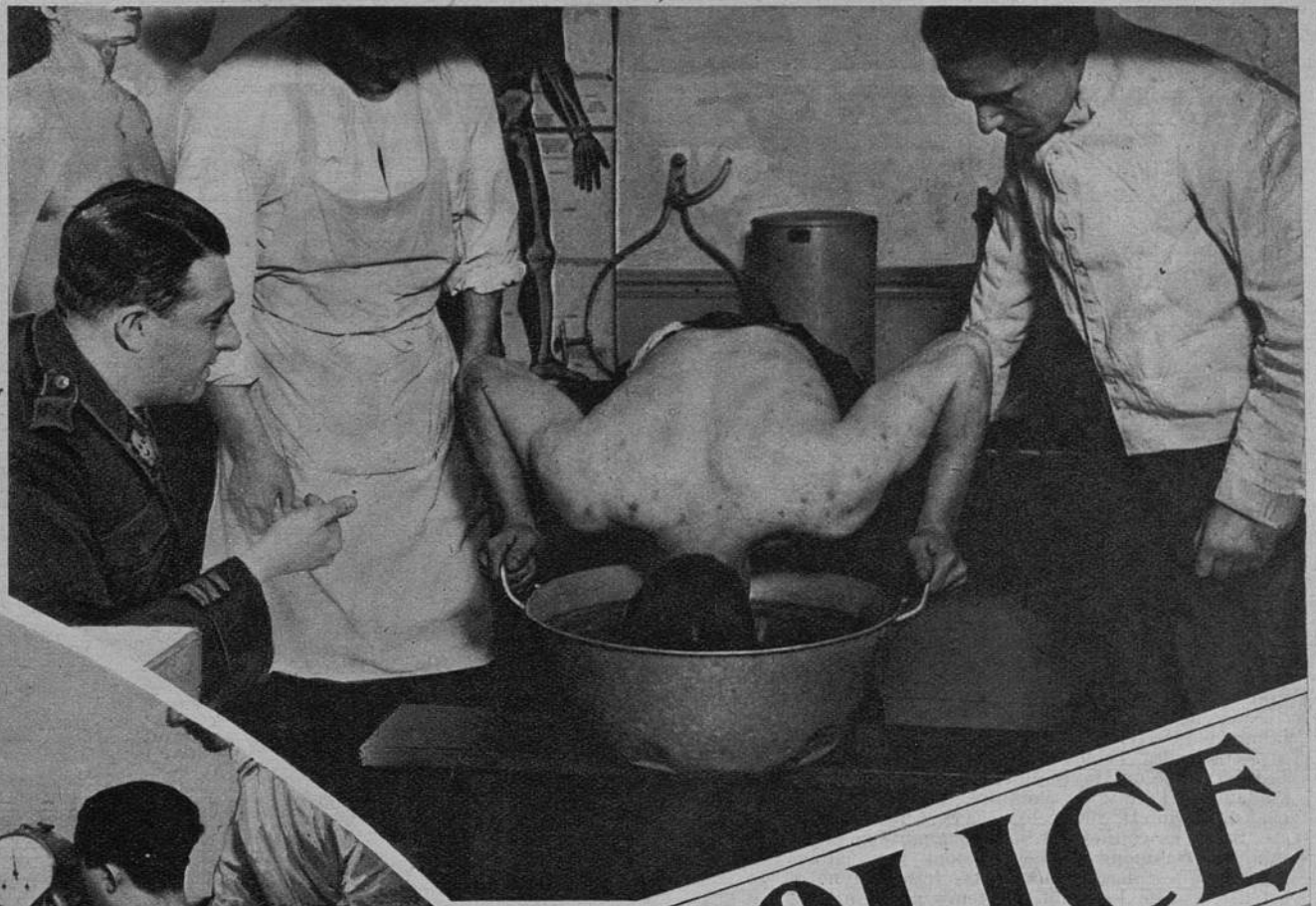
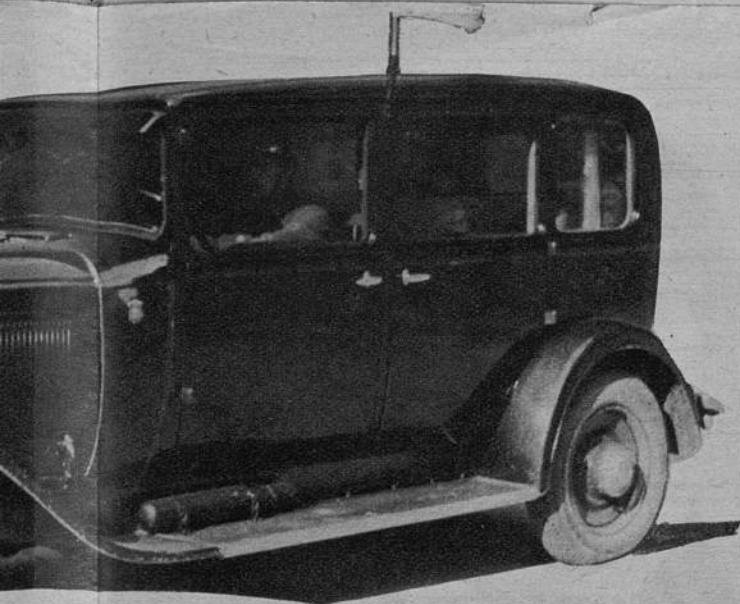


L'ancien système : tractions et frictions

bien de cas les secours qu'ils apportèrent sauvèrent des vies humaines !

Citons d'autres circonstances où la police se voit dans l'obligation d'appeler les pompiers. C'est un concierge qui prévient le commissaire de police de son quartier qu'un pauvre fou est monté sur le toit de son immeuble et se livre à des excentricités qui vont aboutir à coup sûr à la chute dans le vide du malheureux. Les agents ont tenté en vain de saisir

l'homme, sentants poursuivie derniers s' disposent demont temps, il les hardis ardoises



S AIDENT LA POLICE



Au milieu, à droite : Le sapeur pompier doit avoir du souffle. Voici comment on mesure sa capacité respiratoire. (S. G. P.)

L'appareil en fonction. (S. G. P.)

En haut : Autre épreuve : rester le plus longtemps possible la tête dans l'eau. (S. G. P.)

une agilité et une adresse de chats ; ils sont habitués aux ascensions dangereuses et ont appris à se soutenir à la force des doigts seuls sur le rebord d'une fenêtre. Autres accidents : une personne, par suite d'une fausse manœuvre, est tombée dans la cage d'un ascenseur. Pour la dégager, on a recours aux pompiers. Dans le métro, un désespéré s'est jeté sous une rame de wagons ; ce sont encore les pompiers qui retireront le cadavre déchiqueté de dessous la voiture ; besogne difficile et délicate qui exige un cœur bien accroché et des mains qui ne tremblent pas. Les asphyxiés dans les égouts, dans les fosses, dans les usines à manipulations toxiques sont également au ressort de ces hommes qui vont au secours de toutes les détresses, de toutes les calamités. Rien ne doit les rebuter, et leur chef, le colonel Poudroux, qui est fier d'être le père de ces 1 800 hommes d'élite qui forment le corps des sapeurs-pompiers de Paris, raconte volontiers qu'à sa première sortie comme officier de garde, il fut appelé pour retirer un ouvrier qui était tombé dans une fosse d'aisances. Les pompiers de Paris sont alertés trente-

six fois par jour en moyenne. En 1920, on avait enregistré 7 632 appels. Au cours de ces dernières années, ce chiffre a dépassé 14 000. On voit que la progression est constante. Cependant, l'effectif de ce régiment spécial n'a pas été augmenté depuis 1904. Dans cet article, nous ne parlerons pas du matériel contre le feu ni des moyens de défense dont disposent les sapeurs-pompiers dans la lutte contre l'incendie. Nous nous bornerons à étudier le service particulier et moins connu qui est chargé des accidents et des cas d'asphyxie, en collaboration avec la police. Le matériel comprend des scaphandres, 177 appareils respiratoires, des machines à perforer et à refouler. Il ne faudrait pas croire que n'importe quel pompier est apte à intervenir dans les accidents dus à l'asphyxie. Ce sont des hommes spécialement entraînés dans ce but et qui forment une équipe bien à part, qu'on charge de cette besogne pour laquelle des conditions physiques très sévères sont exigées. Ce n'est guère qu'après six mois d'exercices souvent pénibles qu'un jeune sapeur est admis dans la petite formation en question.

Parmi les épreuves que doit subir le sapeur-pompier, citons les suivantes, qui ont lieu sous le contrôle de la Préfecture de police : l'essai de la capacité respiratoire consiste à plonger la face du sujet dans une cuvette remplie d'eau ; le candidat doit demeurer le plus longtemps possible dans cette position, et l'on pourra ainsi calculer le temps qu'il peut rester sans respirer. Le sujet passera ensuite l'examen dit du spiromètre ; il doit souffler dans une sorte de tube qui marquera sur un cadran à aiguille la capacité de ses poumons. Ces examens successifs donnent lieu à des notes qui constitueront le dossier du jeune pompier et permettront, le cas échéant, de l'embrigader dans l'équipe spéciale, laquelle se distingue des équipes dites du feu. Les hommes de cette équipe apprennent, d'autre part, à ramener à la vie les asphyxiés, à l'aide des appareils appropriés, entre autres le dispositif à base de carbogène. Ce dernier engin comprend une sorte de charriot sur lequel on couche à plat ventre le patient, la tête posée sur une bouche par laquelle arrivent les émanations de la (Suite page 15.) A. C.

tractions et frictions manuelles. (S. G. P.)

l'homme, mais celui-ci leur a échappé et les représentants de l'autorité risquent leur vie dans cette poursuite périlleuse. On fait appel aux pompiers. Ces derniers sont entraînés aux acrobaties en plein air et disposent d'un matériel approprié. Ils rejoignent rapidement le dément, qu'ils capturent. La plupart du temps, il n'y a pas besoin de dresser une échelle ; les hardis sapeurs ont manœuvré sur les tuiles ou les ardoises entre les cheminées et les gouttières avec

LES AVOCATS ET LEURS CONDAMNÉS A MORT

CALLEMIN de la bande BONNOT

Le sinistre Bonnot a laissé son nom à la bande tragique qui, il y a vingt ans, sema la mort sur sa route. Certes, par ordre alphabétique, ce bandit est le premier de ses redoutables compagnons de crime. Mais si cette terrible association de malfaiteurs avait dû prendre le nom de son animateur, elle s'appellerait la bande Callemin. Ce dernier fut, en effet, la tête de ce petit groupe d'anarchistes assassins, et son adjoint principal fut Garnier. Bonnot, le chauffeur de la bande, ne vint qu'après.

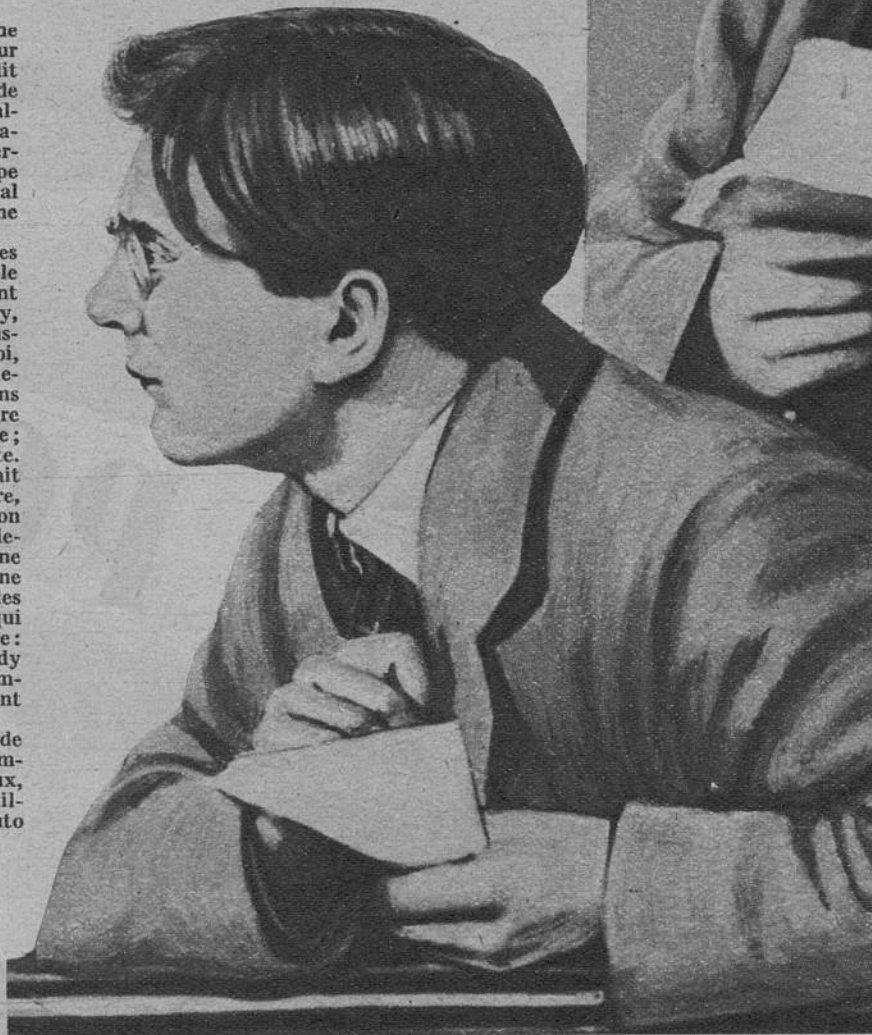
Nous ne rappellerons pas les exploits de ces criminels : l'attentat de la rue Ordener, le double assassinat de Thiais, le meurtre de l'agent Garnier, place du Havre, la fusillade de Chantilly, l'assaut de l'étude de Pontoise, la mort du sous-chef de la Sûreté Jouin, le siège de Choisy-le-Roi, etc. Seule, en ce moment, la personnalité de Callemin, dit Raymond la Science, dont nous allons rapporter les derniers moments, retiendra notre attention. Elle se suffit d'ailleurs à elle-même ; elle est la plus caractéristique, la plus intéressante.

Dans les milieux extrémistes, Callemin, qui avait de l'instruction et se passionnait pour la lecture, jouissait d'une réputation d'intellectuel, d'où son sobriquet. Il était écouté, et ses projets de bouleversement de la société lui avaient acquis une grande notoriété parmi ses compagnons. Il ne cachait pas son intention de passer des paroles aux actes. Dès 1910, il avait groupé les hommes qui devaient le suivre dans la sanglante aventure : Carouy, Bonnot, Garnier, Valet, Monnier, Soudy et Dieudonné. Des comparses de moindre importance, recéleurs ou indicateurs, complétaient le petit groupe.

Callemin, au cours de l'action de la bande tragique, joua les rôles principaux : le 21 décembre 1911, ce fut lui qui, d'après ses propres aveux, tua l'encaisseur Gabry, rue Ordener, et le dépouilla. L'agent Garnier, qui tentait d'arrêter l'auto grise, place du Havre, fut abattu par Callemin. Après ce meurtre, le bandit se réfugia aussitôt chez des complices.

- Nous avons crevé, dit Callemin, rageur.
- Un pneu ?
- Non, un flic !

A Pontoise, lorsque la bande attaque l'étude de M^e Tintant, notaire, c'est Callemin qui dirige la fusillade. Cet attentat, comme on le sait, fut manqué. Le notaire n'eut qu'une



Pendant son procès, Callemin consulte ses notes.

pelle, en effet, que Callemin, après sa condamnation, avait déclaré que Garnier et lui étaient les seuls agresseurs de l'encaisseur Gabry. Répondant au désir généreux de Raymond la Science, le défenseur appuya la demande en grâce de Dieudonné. Quant à son client, il attendait la mort.

Le 20 avril 1913, M^e Georges Boucheron, qui dînait ce soir-là au restaurant, fut averti par le garçon qu'un garde municipal le demandait pour lui remettre un pli. Celui-ci contenait un laissez-passer et une note indiquant que justice serait faite le lendemain matin, à 4 heures. L'avocat s'attendait, certes, à cette nouvelle ; mais une émotion compréhensible l'étreignit. Les heures qui le séparaient encore du moment fatal lui apparurent comme atrocement longues. Prendre du repos ? Se coucher ? Il n'aurait pas fermé l'œil. Il téléphona à son ami, M^e Zévaès, et le pria de venir partager sa douloureuse veillée.

Tout en parlant, les deux avocats se trouvèrent, vers minuit, dans un petit café de la rue Denfert-Rochereau, non loin de la Santé. Ils rencontrèrent, en cet endroit, un journaliste de l'agence Havas, qui en était à sa quatorzième exécution capitale ; il montra, certes, plus d'assurance et de calme que les deux avocats. Pour entretenir la conversation, il se mit à raconter les guillotines auxquelles il avait professionnellement assisté. M^e Georges Boucheron, évoquant ces minutes atroces, nous dit :

— Les consommateurs du petit café avaient interrompu leurs conversations particulières et nous écoutaient. Ne connaissant pas nos qualités, et nous identifiant d'après le sujet de notre entretien, ils eurent tôt fait de nous prendre, le journaliste qui était barbu pour Deibler, et Zévaès et moi, pour les aides du bourreau. Nous ne cherchâmes pas à dissiper l'erreur de ces gens.

« Comme quoi le comique se mêle souvent au macabre.

« Deux heures du matin. Nous quittons le café pour marcher un peu. Il tombe une petite pluie fine.

M^e Georges Boucheron se tait un moment. Il rassemble ses souvenirs.

— Cette exécution m'a laissé une impression de dégoût indicible. En nous rendant à la prison, nous croisons sur notre chemin des femmes en cheveux tenant des enfants à la mamelle, des gamins qui s'interpellaient en riant, des silhouettes suspectes qui se profilaient dans la demi-obscurité, toute une tourbe, la lie des bas-fonds qui remontait en une vague inquiétante.

« Nous franchissons le barrage très renforcé ; nous passons à quelques mètres de la guillotine, que l'on est en train de monter. Vision hallucinante. Nous nous rendons dans le cabinet du directeur de la prison de la Santé ; nous rencontrons là les magistrats. Voici M. Hennion, préfet de Police ; Laurent, secrétaire général ; Lescouvé, procureur de la République ; Kivès, son substitut ; Pressard, Bernard Laroque, substituts ; Gilbert, juge d'instruction ; Hamard, directeur des recherches ; Xavier Guichard, chef de la Sûreté ;

Callemin, dit Raymond la Science, réfute un argument du président.

oreille éraflée par une balle des bandits. Callemin, entre deux crimes, passe en Hollande pour négocier les titres volés au cours des opérations. La police l'a repéré ; il est pisté à son retour à Paris. Le 7 avril 1912, le matin, à 7 h. 30, comme il sortait d'un domicile complice, 46, rue de la Tour-d'Auvergne, une bicyclette à la main, des policiers se précipitent sur lui. Une lutte courte mais violente s'engage. Malgré ses efforts pour se dégager, il est terrassé et mis dans l'impossibilité de nuire. Conduit au poste de police, fouillé, on trouve sur lui trois brownings et plusieurs chargeurs ; il aurait pu tirer cinquante-neuf coups de feu.

C'est M^e Georges Boucheron qui recueillit cette cause désespérée. Cet éminent avocat connaissait bien les milieux où Callemin et sa bande évoluaient. Il était le défenseur attitré des anarchistes. Il avait déjà plaidé dans tous les procès engagés contre les extrémistes, cambrioleurs ou faux monnayeurs. Ce fut donc à lui que firent appel les bandits tragiques lorsqu'ils furent incarcérés. M^e Georges Boucheron, très crânement, se chargea de l'inculpé le moins défendable : Callemin, dit Raymond la Science, qui tenait le record du crime dans la bande. M^{es} de Moro-Giafferi, Charles Lebreton, Paul Viven, Raphaël Adad, Dubron, Émile Doublet, Ernest Lafont et Pinganaud prenaient pour clients les autres membres de la bande tragique. Du 3 au 27 février 1913, durant vingt et une audiences, devant les assises de la Seine, le procès se déroula. Finalement, le jury rapporta un verdict de mort contre Callemin, Soudy, l'homme à la carabine ; Monnier et Dieudonné.

M^e Georges Boucheron sollicita, malgré tout, selon la tradition, l'audience présidentielle. Au cours de cette entrevue avec M. Poincaré, l'avocat intervint d'ailleurs, moins pour son client qui n'avait plus d'espoir, que pour Dieudonné. On se rap-

M^e Georges Boucheron, qui se chargea de défendre cette cause désespérée. (H. M.)





La fiche anthropométrique de Bonnot, le trop célèbre chef de bande. (S. G. P.)

le Dr Paul, médecin légiste ; l'abbé Geispitz, aumônier de la prison.

Bientôt l'aube pointait. Nous apprenons que Dieudonné, le client de M^e de Moro-Giafferi, est grâcié. C'est M. Lescouvé qui se rend dans la cellule du condamné pour lui annoncer la nouvelle.

Mais il est 4 h. 15. Le moment dramatique du réveil est arrivé. A la cinquantaine de personnes qui se trouvent rassemblées là : avocats, magistrats, journalistes, policiers, gardiens, le directeur de la prison recommande :

— Je vous prie, messieurs, d'éviter de marcher sur les plaques de fonte qui recouvrent les caniveaux de la galerie des cellules, afin de ne pas réveiller les condamnés.

Recommandation bien vaine. En effet, c'est une véritable ruée vers le quartier haut, une bousculade dans les couloirs, une galopade à qui arrivera le premier pour avoir la meilleure place.

Un protocole curieux préside alors à l'ouverture des portes des trois cellules. Devant chaque porte, la clef à la serrure, se place un gardien immobile ; le gardien-chef a le bras levé. Brusquement, il l'abaisse ; simultanément, les trois gardiens enfoncent la clef dans l'huis et ouvrent avec ensemble.

C'est M. Kivès, substitut, qui pénètre avec moi dans la cellule de Callemin. Il le touche légèrement de l'épaule :

— Callemin !... Callemin !... répète-t-il. L'homme fait un mouvement.

— Qu'y a-t-il ?
 Mais il comprend tout de suite :
 — Ah ! c'est donc pour ce matin.
 — Ayez du courage ! dit le magistrat.
 — Compris ! Pas de boniments.

Il s'habille tout seul, avec calme. Puis il se dirige vers la petite table où sont ses papiers. Il se met à écrire une lettre à sa mère ; mais l'écriture des premières lignes ne lui donnant pas satisfaction, il déchire nerveusement le feuillet et en prend un autre. Cette lettre achevée, il se tourne vers moi et me remet ses mémoires, ainsi qu'un paquet de deux cents lettres environ : il y a là des missives de tout genre, passionnées ou émuës, surtout des lettres de femmes qui avouent leur amour ou leur admiration pour lui ; douze jeunes filles d'un pensionnat très aristocratique ont envoyé, entre autres, un billet collectif pour manifester à Callemin leur sentiment de sympathie.

Selon son désir, j'ai brûlé ces lettres. Je n'ai gardé que les mémoires, dont la plus grande partie est encore inédite.

Callemin, entre temps, a demandé un verre d'eau qu'il absorbe lentement. Il s'entretient très placidement avec M^e Georges Boucheron. Enfin, le voici qui sort de la cellule.

— Alors, nous raconte M^e Georges Boucheron, dans le silence angoissé, retentit une voix claire, bien timbrée. Elle entonne :

Salut, ô mon dernier matin !

C'est Monnier, voisin de cellule de Callemin, qui chante son dernier éveil.

Nous nous rendons dans un local proche du greffier, où doit avoir lieu la dernière toilette. En chemin, les yeux de Callemin rencontrent M. Gilbert, juge d'instruction. Le condamné à mort lui crie :

— C'est pas le moment de montrer ta sale g... !

Puis il se reprend :
 — Excusez-moi, dit-il au magistrat, je suis un peu nerveux, ce matin.

Deibler et ses aides procèdent à la toilette. Callemin, Soudy, Monnier, sont ligottés côte à côte sur trois chaises. Je m'efforce de distraire mon client en lui parlant de ses mémoires. Puis, le lamentable cortège gagne la cour de la prison. L'aube se lève. Les trois condamnés ont refusé le secours de la religion, mais ils ont demandé à l'aumônier de les accompagner en ami.



Les outils d'effraction de la bande Bonnot tels qu'ils sont conservés au musée criminel de Lyon. (S. G. P.)



La fiche anthropométrique de Bonnot, le trop célèbre chef de bande. (S. G. P.)

propriété de M. X... Qu'a-t-il fait de plus que moi pour que ce fût lui seul qui en profite ? Je ne réponds rien et, par conséquent, j'ai le droit d'en profiter selon mes besoins, et s'il veut m'en empêcher par la force, je me révolterai et à sa force je lui opposerai la mienne, car, me trouvant attaqué, je me défendrai par n'importe quel moyen.

« C'est pourquoi, à ceux qui me diront qu'ils ont de l'argent et qu'alors je dois leur obéir, je leur dirai : quand vous pourrez démontrer qu'une partie du tout représente le tout ; lorsque ça sera une autre terre que celle sur laquelle vous êtes né comme moi et un autre soleil que celui qui vous éclaire a fait pousser les arbres et mûrir les fruits, quand vous m'aurez démontré cela, je vous reconnaitrai le droit de m'empêcher d'en vivre, car d'où sort l'argent : de la terre, et l'argent est une partie de cette terre transformé en un métal que l'on a appelé l'argent et une partie du monde a pris le monopole de cet argent et a, par la force, en se servant de ce métal, forcé le reste du monde à lui obéir. Pour ce fait, ils ont inventé toutes sortes de systèmes de torture, tel que les prisons, etc.

« Pourquoi cette minorité qui possède est-elle plus forte que la majorité qui est dépossédée ? Parce que cette majorité du Peuple est ignorante et sans énergie ; elle supporte tous les caprices des possédants en baissant les épaules. Ces gens sont trop lâches pour se révolter, et, bien mieux, si, parmi eux, il y en a qui sortent de leur troupeau, ils s'efforcent de les y empêcher, soit exprès, soit par leur bêtise, mais ils sont aussi dangereux l'un que l'autre. Ils se réclament de l'honnêteté, mais, sous leur marque, se cache une hypocrisie et une lâcheté qui n'est pas discutable.

« Que l'on me montre un honnête homme. C'est pour toutes ces choses que je me suis révolté, c'est parce que je ne voulais pas vivre la vie de la société actuelle et que je ne voulais pas attendre que je sois mort pour vivre, que je me suis défendu contre les oppresseurs par toutes sortes de moyens à ma disposition... »

L'esprit empoisonné par des théories fallacieuses, ce pauvre être dévoyé devait être victime de ses propres conceptions sociales, après avoir, hélas ! jonché le chemin de sa triste existence d'une dizaine de cadavres !

ANDRÉ CHARPENTIER.

MENDIANTS PROFESSIONNELS

A plusieurs reprises, *Police-Magazine* a dévoilé les agissements des mendiants professionnels et des faux infirmes, qui abusent honteusement de la charité publique et privent les véritables pauvres, indiscutables victimes du sort, de ressources qui pourraient leur être offertes.

En Italie, le métier de mendiant semble assez lucratif, car l'Italien Giacomo Spinelli, un mendiant bien connu à Milan, vient de mourir en laissant 30 000 lires.

En Espagne, il n'est pas rare de voir un « mendigot » se retirer après avoir exercé une dizaine d'années son fructueux métier et vivre ensuite de ses rentes.

Mais le cas le plus typique du mendiant professionnel nous est donné par un journal britannique : un avocat de Brighton, sous prétexte de « voyages d'affaires », s'absentait trois ou quatre fois par an et revenait chaque fois les poches pleines. Il allait mendier à Barcelone.

Le pot aux roses fut découvert et deux de ses confrères (en mendicité), à la suite d'une discussion, l'assassinèrent pour le voler.

Outre ce qui lui fut dérobé, le faux mendiant laissa à ses héritiers une fortune évaluée à près de cinquante mille livres.

La Santé, le 29 au soir
 Monsieur -
 J'attends votre visite ce soir... Je vous en
 fais vous dire que j'ai vu la liste des témoins.
 En l'examinant il me semble y voir plus d'une
 omission ! Tenez me voir, je désire conférer
 avec vous pour ce sujet.
 Bien à vous
 Raymond.

Lettre envoyée par Raymond la Science à son avocat.

Ils montent dans le fourgon et prennent place sur les deux banquettes, à la lueur du falot qui tremble au fond de la voiture. Des gendarmes les encadrent.

Les quelques trois cents mètres qui nous séparent de la guillotine sont franchis. Il est 4 h. 35.

M. Deibler vient lui-même ouvrir la porte du véhicule. Les dragons à cheval mettent sabre au clair. Les assistants se découvrent. C'est tout d'abord Soudy qui est entraîné vers le couperet. Il est livide ; on doit le soutenir. Il jette à ses complices un adieu plaintif, puis il bégaye :

— Il fait... bien froid... aujourd'hui.

Les aides ont poussé l'homme sur la bascule ; un éclair d'acier : la tête tombe. Le corps se renverse dans le panier. Deibler et ses aides font une rapide toilette de l'instrument.

— A l'autre, dit le bourreau.

Callemin paraît. Il a gardé tout son sang-froid. Il a même une sorte de sourire méprisant au coin des lèvres. Il toise ceux qui tendent le buste pour mieux le voir et leur dit :

— C'est beau l'agonie d'un homme, hein ?

Et il crache dans leur direction. D'un pas rapide, il se dirige vers la sinistre machine, sans le moindre sursaut de recul.

— J'ai détourné la tête, nous dit M^e Georges Boucheron. Déjà, Monnier, le troisième et dernier supplicié, passait devant moi, saisi par les aides.

Ainsi paya sa dette à la Société qu'il

haïssait Callemin, dit Raymond la Science, le « cérébral » de la bande Bonnot.

M^e Georges Boucheron, aujourd'hui député de Paris, ne plaide plus que rarement aux Assises : il a consacré son talent aux procès d'affaires. Mais il se souvient avec émotion de l'époque de sa carrière où il défendait avec ardeur les compagnons anarchistes. D'ailleurs, les temps héroïques de l'anarchie sont révolus. Certains anciens clients de l'avocat sont aujourd'hui d'honnêtes gens patentés et qui ont pignon sur campagne. Reconnaisants, ils viennent revoir, de temps en temps, leur défenseur de jadis.

M^e Georges Boucheron a gardé de ces années mouvementées des documents précieux. Les mémoires de Callemin figurent en bonne place dans ses archives. Il a entr'ouvert devant moi ces dossiers.

Voici ce qu'écrivait Callemin ; ces extraits donneront une idée de la mentalité du bandit :

« Tout être venant au monde a droit à la vie, cela est indiscutable, puisque c'est une loi de la nature. Aussi, je me demande pourquoi, sur cette terre, il y a des gens qui entendent avoir tous les droits. Ils prétextent qu'ils ont de l'argent, mais si on leur demande où ils ont pris cet argent, que répondent-ils ? Moi, je réponds ceci : « Je ne reconnais à personne le droit d'imposer ses volontés sous n'importe quel prétexte que ce fût ; je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas le droit de manger ces raisins ou ces pommes parce que c'est la

Le "Georges-Philippa" fut-il victime d'un attentat ?

D'une merveilleuse ville flottante, d'un palais des mers, d'un de ces vaisseaux où la science et le luxe se sont alliés pour l'éblouissement des yeux, une étincelle a fait en quelques heures un brasier immense.

Un brasier immense... et alors que les flammes se tordaient encore et s'élevaient, haut, dans un ciel des tropiques, la coque gigantesque disparut peu à peu dans les flots. Ainsi furent anéanties des vies humaines, des fortunes, et le Georges-Philippa gardait son secret, le mystère de sa mort.

De telles catastrophes émeuvent toujours le monde entier, elles l'indignent et l'épouvantent lorsqu'il ne faut, peut-être, pas voir en elles qu'une tragique fatalité. Le Georges-Philippa était-il voué à la destruction ?

Lorsque la nouvelle de l'incendie parvint en France, aussitôt un bruit circula. Il s'agissait probablement d'un attentat. Depuis, l'hypothèse a pris corps, elle s'est précisée. Trop de faits troublants sont venus la corroborer pour ne pas lui accorder un certain crédit.

Une main criminelle aurait agi dans l'ombre. Il ne faudrait pas voir là le geste d'un fou ou d'un exalté. L'attentat aurait un sens, aurait un but. Ce serait un acte de terrorisme parfaitement explicable...

Les enquêtes entreprises par la Compagnie des Messageries maritimes et les autorités maritimes, les rapports du commandant Vicq permettent, il faut l'espérer, de faire toute la lumière sur ce drame sinistre.

Le Georges-Philippa en était à son premier voyage et le sort déjà s'était acharné sur lui.

Alors qu'il n'était encore qu'en construction — il devait remplacer le Paul-Luca détruit, coïncidence étrange, par un incendie — le feu le ravagea en partie.

C'est en février dernier, le 25 exactement, que le Georges-Philippa quitta pour la première fois Marseille, pour l'Orient. Le départ s'était effectué normalement pour les passagers, ils ne se doutaient pas que déjà le bâtiment était menacé mystérieusement.

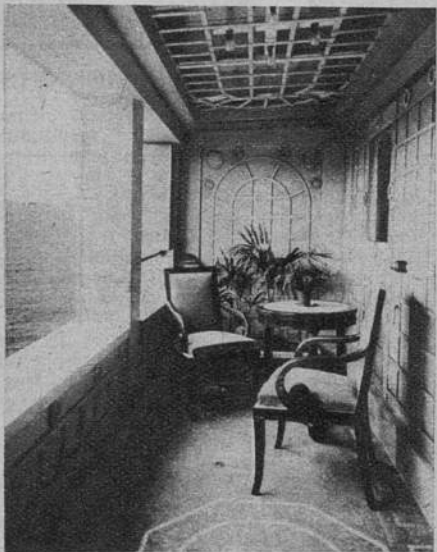
La Sûreté générale avait averti la Compagnie des Messageries maritimes que, dans certains milieux extrémistes, il était beaucoup trop question du Georges-Philippa. On parlait ni plus ni moins que de le faire sauter ! Il transportait, paraissait-il, des munitions à destination du Japon, et à tout prix il ne fallait pas qu'elles l'atteignent. Le Georges-Philippa devait couler dans le canal de Suez et obstruer ainsi la route directe vers l'Extrême-Orient.

Toutes les précautions furent alors prises, la source d'où provenaient ces indications était trop sûre pour qu'on n'y attachât point toute l'importance qu'elles méritaient.

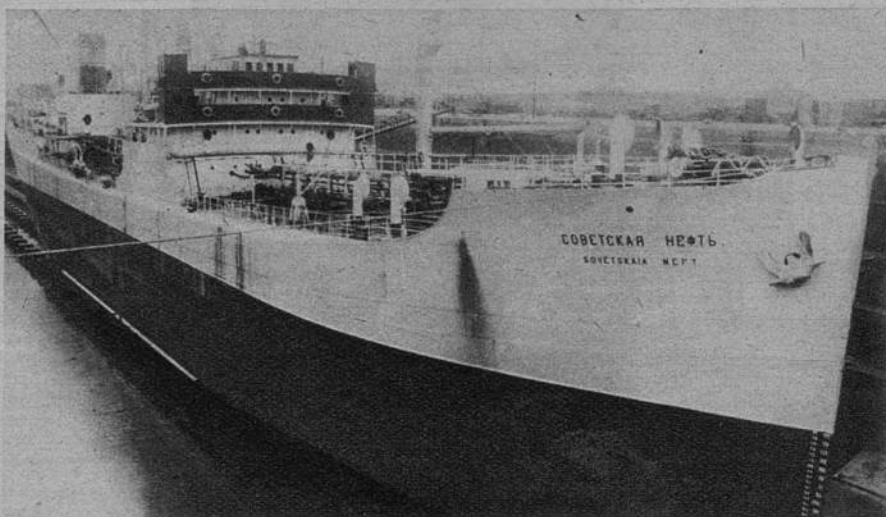
Les extrémistes en question n'étaient pas de ceux que l'on rencontre sur les places publiques et dans tous les meetings, c'étaient de ces terroristes qui travaillent dans l'ombre et dont on ignore la plupart du temps l'existence tant qu'ils n'ont pas accompli leur tâche misérable.

Le navire fut fouillé de fond en comble, de la dernière cale au pont supérieur, puis surveillé incessamment. Rien d'anormal ne fut découvert. Il ne transportait, d'ailleurs, en fait d'arme de guerre, qu'une automitrailleuse. Même après le départ de Marseille, on ne cesse de prendre des précautions. Le Georges-Philippa doit s'arrêter douze heures à Port-Saïd, l'escale est ramenée à deux heures. Le navire traverse ainsi le canal avec une avance de près d'une demi-journée sur l'horaire prévu dans le seul but de déjouer un attentat possible.

Le voyage s'achève par la suite sans



Le paquebot Georges-Philippa, qui vient de disparaître dans les flammes, était un des plus modernes et des plus luxueux parmi les paquebots français. Il pouvait transporter 1 200 personnes. Voici une vue du balcon de première classe, donnant directement sur la mer. (W. W.)



Le bateau soviétique Sovetskaya Neft a été le premier à pouvoir se porter au secours des naufragés du Georges-Philippa et a recueilli à son bord 424 personnes. Ce bateau, chose curieuse, avait été construit en France, en 1930, pour le compte de l'U. R. S. S. (R.)

heurt, si ce n'est qu'à Colombo, la « batterie d'allefit », un des moyens les plus puissants pour combattre un incendie, batterie qui doit protéger les cales et les « faux-ponts », s'est vidé sans raison plausible.

Le retour est marqué également, avant le drame final, d'incidents troublants. Au départ de Shanghai, un incendie éclate à bord, incendie que l'équipage peut maîtriser d'ailleurs. Enfin une semaine avant la catastrophe, toujours sans raison, la sonnerie d'alarme se déclenche. S'agit-il d'une répétition générale ?

L'état-major, qui est au courant des dangers que court le paquebot, n'est pas sans s'inquiéter de tels faits. Et le 16 mai, à deux heures du matin, c'est l'alarme !

Le feu a pris dans une cabine de luxe non occupée, la cabine n° 5 du pont D. Comment a-t-il pu prendre seul ? On parle de court-circuit, les constructeurs se refusent à admettre cette hypothèse...

A peine une passagère, M^{me} Valentin, qui occupe une cabine voisine, a-t-elle le temps d'alerter l'équipage, qu'à des points opposés à ce foyer d'incendie, apparaissent des flammes. En quelques minutes, le feu est partout. En premier lieu, il dévore les premières classes, où il trouve un aliment facile dans les boiseries vernies et où il pourra prendre une telle extension qu'il sera impossible de tenter de le maîtriser, et il anéantit au même instant le poste de T. S. F., les génératrices de courant et le poste de commandement.

L'existence simultanée de plusieurs foyers d'incendie paraît évidente. Et il est un fait, ces foyers se déclarent au même instant dans les œuvres vives du paquebot ! La lutte est ainsi inutile. Le feu n'a qu'à faire son œuvre.

A ces constatations étranges, il faut malheureusement ajouter d'autres remarques. Une fois de plus, la sonnerie d'alarme avait fonctionné sans qu'on ait déclenché son fonctionnement, et ceci quelques minutes avant que l'incendie ne soit décelé !

A chaque instant, il semble que tout se soit produit afin que le vaisseau fût détruit, mais que le maximum de vies humaines fussent sauvées.

Certains abonderont dans ce sens, précisant que si le poste de T. S. F. fut mis immédiatement hors d'usage, par contre un bateau, le Sovetskaya, se trouvait par hasard dans les passages et arrivait presque aussitôt pour sauver les passagers.

La présence de ce navire pétrolier leur apparaît d'autant plus étrange, qu'il n'est, paraît-il, — du moins certaines personnalités l'affirment-elles, sans qu'on puisse pourtant l'affirmer formellement — inscrit sur aucune liste maritime et qu'il n'avait aucune raison d'être en ces lieux.

Des rescapés auraient même confié qu'à leur grand étonnement, l'équipage du Sovetskaya, qui se dépensa sans compter au cours du sauvetage, fit preuve d'un tel sang-froid et d'une telle rapidité d'exécution, qu'on aurait pu croire qu'il s'agissait là d'un équipage entraîné à ce genre d'exercice.

Mais trop de dépêches particulières, dictées certainement sous le coup de l'émotion, se sont montrées trop contradictoires et trop tendancieuses pour qu'il soit permis d'attacher une réelle importance à une telle supposition.

Enfin, pour en terminer avec ce faisceau de constatations qui permettent à beaucoup d'étayer la thèse de l'attentat, il faut signaler que, dans ce cas, le lieu du sinistre a été particulièrement bien choisi.

Déjà de nombreux navires reposent au fond de la mer au large du cap Gardafui. La mer est là très houleuse d'une façon générale, les courants extrêmement violents et la côte des Somalis, toute proche, est très rocheuse et, de ce fait, des plus inhospitalières. Jamais un navire en perdition dans ces parages n'a pu être sauvé ou ramené à la côte.

Après l'exposé des faits, il est certain que l'hypothèse de l'attentat paraît plus vraisemblable que celle de l'accident. Pour que cette dernière hypothèse soit la vraie, il faudrait un concours de circonstances plus extraordinaires encore que celles qui font présumer d'un acte de terrorisme, cela n'est pas évidemment impossible.

Et le drame apparaît dans toute sa simplicité, dans toute son horreur, 48, 50, 54 malheureux, on ne sait au juste, ont disparu, une des plus belles unités navales françaises n'est plus.

Les manquants ! Longtemps encore on espérera les retrouver quelque part sur la côte... peut-être sont-ils là plusieurs qui attendent un secours, mais d'autres ont certainement péri dans les flammes.

Le commandant Vicq, les officiers, l'équipage, le personnel ont fait l'impossible, mais eux-mêmes avouent que certains restèrent prisonniers des flammes...

Des passagers ont dit ne pas avoir été alertés et n'être saufs que grâce au hasard ; il est fort possible. Comment, même en évitant panique et affolement, les ordres, les dispositions spéciales qui doivent être prises en cas d'incendie ont-ils pu être effectués, alors qu'en quelques minutes des ponts entiers étaient la proie du feu. Des malheureux rencontrèrent des barrages de flammes, des escaliers qui n'étaient plus que des brasiers...

Tous les rescapés sont affirmatifs sur ce point. L'incendie s'est propagé avec une terrifiante rapidité... et bien que le nombre des disparus soit, de toute façon, trop élevé, hélas, il faut songer qu'en présence d'un tel fléau, il aurait pu être beaucoup plus grand. N'est-ce pas la preuve même que l'équipage du Georges-Philippa s'est montré digne de toute confiance. Ce qui devait être humainement possible de tenter pour sauver des vies a dû l'être.

Et peu à peu, ceux qui ont vécu cette aube de cauchemar vont débarquer à Mar-

seille. Déjà à Port-Saïd, à Suez, en cours de route, ils ont été interrogés, interviewés. Le récit du drame ! Comment cela est-il arrivé ? Où étiez-vous ? Par qui avez-vous été sauvé ? Pas de panique ? Croyez-vous à un attentat ? Court-circuit ?

Autant de questions, toujours les mêmes, que ces malheureux ne se sont certainement pas posées au cours de ces minutes d'angoisse, autant de problèmes qu'ils n'ont peut-être songé à résoudre que la première fois où on les leur a posés.

Il y a eu le feu ! Il y a eu le feu ! Un feu terrible, un feu à bord, c'est-à-dire qu'il fallait choisir entre les flammes et l'eau.

Il y a eu des courses folles à travers les coursives, il y a eu des actes merveilleux d'héroïsme. Il y a eu des gens qui ont risqué leur vie pour sauver celle des autres. Il y a eu de la peur aussi, il y a eu de malheureuses torches vivantes, il y a eu enfin de longues heures interminables en attendant du secours...

Et les rescapés répondent... répondent. Le mot attentat revient toujours dans ces conversations. Attentat ! On n'ose y croire. Et cependant...



Albert Londres, reporter fameux, était à bord du paquebot. Son nom figure parmi la liste des disparus. Mais on espère encore que les indigènes de la côte des Somalis auront pu le recueillir, avec d'autres naufragés. (H. M.)

La période que nous traversons est troublée. Sans vouloir accuser les mêmes de tous les meurtres et de tous les crimes, les morts tragiques du président Paul Doumer et du président du Conseil japonais, si elles sont le fait d'isolés agissant dans un moment d'incompréhensible exaltation, prouvent cependant que, d'un bout du monde à l'autre, l'effervescence règne, une effervescence étrange, sourde... Est-elle née du malaise général ou en profite-t-elle ?

En vérité, il est permis de se demander avec angoisse, en présence de telles odieuses audaces, où et quand la folie de destruction prendra fin.

PHILIPPE ARTOIS.

LE SANG D'UN CHEF D'ÉTAT CONTRE LE SANG D'UN CRIMINEL

Comment l'assassinat de M. Paul Doumer sauva la vie d'Eugène Boyer

L'assassinat du Président de la République a sauvé la vie à un assassin. L'histoire a de ces antithèses qui frappent les foules et inspirent les poètes. Le vieil Hugo eût aimé ce paradoxe romantique. Le sang d'un chef d'État contre celui d'un misérable. Il y aurait là de quoi philosopher. De quoi étonner surtout. Le mieux, pour le reporter, est de conter simplement ce drame étrange et palpitant. Il est riche en péripéties inouïes et en documents insensés. Un détail : j'ai vu la lettre officielle apprenant au défenseur que son client Eugène Boyer serait guillotiné le 7 mai, à l'aube. Et l'autre lettre, officielle aussi, l'informant, à la date du 14 mai, que le même Eugène Boyer était gracié. Ce sont des pièces rares dans un dossier. Mais le document humain est le plus passionnant.

Quelle a été la pensée, le geste de l'homme dont le cou déjà est engagé dans la lunette et qu'on enlève à l'échafaud ? Quelle fut la « réaction » du désespéré sauvé contre toute espérance alors qu'il était perdu et qui entra dans la vie parce que M. Doumer était entré dans la mort ?

Nul homme, avant Eugène Boyer, n'avait connu ce cas unique. Et son observation n'eut qu'un seul témoin. C'est ce témoin qui m'a parlé.

Les crimes d'Eugène Boyer

Avant de l'entendre, il n'est pas inutile de se rappeler Eugène Boyer. La question a été posée par la curiosité et la pitié populaires : Méritait-il cette grâce si terriblement exceptionnelle ? Interrogation à la-

quelle seuls les faits peuvent répondre.

Les deux frères Alexandre et Eugène Boyer avaient, le 17 janvier 1931, assassiné dans son logement, 47, rue Custine, M^{me} Diémer, une petite rentière de quatre-vingts ans, pour lui voler ses économies. Les deux frères exerçaient la coupable industrie de s'attaquer aux personnes âgées, afin de les détrousser.

Chez ces villes gens, l'un ou l'autre frère, quand ce n'était les deux, avait terrorisé ou assommé, et toujours cambriolé. Seule, M^{me} Diémer avait été tuée.

Le 30 janvier 1932, Alexandre et Eugène Boyer étaient condamnés à mort par la Cour d'assises de la Seine. Ce dénouement était prévu.

Les frères ennemis devant la mort

Les deux jours d'audience furent marqués par des débats atroces. On vit les deux frères se lever, chacun accusant l'autre avec furie pour tenter de se sauver soi-même. Ils s'épuisèrent en efforts affreux pour épargner leur tête en offrant celle de l'autre au bourreau. Réquisitoire impitoyable de M. l'avocat général Capillairy. Admirables plaidoiries de M^{es} J.-C. Legrand et Paul Henriquet. Réponse nette et, dit-on, unanime du jury. Refus quasi irrité de signer un recours en grâce.

Mais, à l'heure décisive, ces deux hommes qui s'étaient déchirés se sont réconciliés dans le malheur. On les vit, durant la délibération de la cour, après le verdict, converser paisiblement sur le banc de leur commune infamie. Ils accueillirent l'arrêt

fatal avec cette immobilité habituelle aux condamnés que le public prend pour de l'indifférence et qui témoigne souvent d'un grand bouleversement intérieur et invisible.

Eugène Boyer, le rescapé miraculeux, est un garçon solide aux cheveux drus qui offre exactement l'apparence d'un employé de commerce correct. Il possède une bonne instruction, une belle écriture commerciale. J'ai vu des lettres de lui. Elles sont rédigées sans fautes d'orthographe, sans fautes de français. Elles ont l'émouvante apparence de la franchise, peut-être du remords. La fin de cette véridique histoire semble confirmer ce sentiment.

Eugène Boyer dans sa cellule

Le témoin des heures singulières et tragiques dont chacune pouvait être la dernière pour Eugène Boyer, c'est son éloquent défenseur, M^e Paul Henriquet. Lui seul pouvait me conter les péripéties de l'action et le sauvetage invraisemblable du criminel promis au supplice. Dans le cadre de son cabinet de travail, parmi des meubles anciens et des objets rares, l'avocat m'est apparu plus ému peut-être que son client par l'imprévu, par l'impossible, pouvait-on dire, de l'aventure où se sont joués l'une contre l'autre les vies d'un chef d'État et d'un criminel. M^e Paul Henriquet est un grand jeune homme, aux yeux ardents, à la voix chaude, au brun visage expressif et sensible. Quel admirable « interviewé ». Il a ressuscité devant moi tout le drame. En quels termes simples et pathétiques ! Avec quels accents qui frémisssent de sincérité et d'angoisse. Son récit, c'est essentiellement celui de l'avocat dans sa plus haute conception du devoir. L'existence d'un homme lui est confiée, qu'il doit sauver. Il l'a sauvée.

D'abord, il me montre Eugène Boyer, ramené, après la dernière audience, dans la cellule spéciale des condamnés à mort. C'est une pièce haute de quatre mètres large et aérée. Le condamné a revêtu la bure pénitentiaire. Il a quitté ses vêtements civils. Il ne les reverra plus qu'un matin, à l'aube pâle... C'est une pensée qu'ils ont tous, quand ils abandonnent pour la dernière fois ce dernier souvenir du passé. « Le jour où je les revêtirai... »

Car il est légal que le condamné garotté s'en aille à la guillotine vêtu en homme libre.

M^e Paul Henriquet insiste avec équité sur la correction du personnel de la Santé, sur son égard même qu'il témoigne au condamné appelé à mourir. Pas une attitude, pas un mot qui puisse le rappeler à son sort maudit. Si l'oubli était possible, c'est dans sa prison qu'Eugène Boyer l'eût trouvé.

Et pourtant, selon le règlement, le condamné suprême, en attendant son sort, est enchaîné. A ses deux chevilles sont rivés des bracelets de fer que relie une chaîne. Survivance de barbares coutumes dont on ignore trop l'inutile cruauté. Dans sa cellule, Eugène Boyer travaille. Il fabrique des petits bonnets phrygiens en papier qu'une marque alimentaire célèbre distribue à ses clients en manière de réclame amusante. Si les clients savaient...

Dans sa cellule, Eugène Boyer reçoit son défenseur qu'un garde, à chaque visite, accompagne. Ce n'est plus le petit parloir du rez-de-chaussée, la libre communication. Le détenu est un condamné. L'avocat n'est plus que le messager de la dernière espérance.

Eugène Boyer ne se faisait guère d'illusion sur son sort. Il n'osait qu'à peine espérer une grâce possible. Pour lui, il avait la jeunesse, vingt-sept ans ! Son frère, avec ses quarante-deux ans, gardait le privilège d'avoir été, durant la guerre, un soldat courageux : blessures, mutilation de la main, citations, médaille militaire. Cela devait lui valoir sa grâce. Eugène Boyer ne comptait pas sur la clémence présidentielle. M^e Henriquet lui avait dit :

— Le sort des condamnés à mort ne se règle pas avant six ou sept mois...

Ainsi, par ce pieux mensonge, il reculait dans l'avenir le moment fatal. Aussi, quand il reçut, pour la date du 3 mai, à 6 heures du soir, la convocation du Président de la République, M^e Henriquet n'en parla pas à son client. Il se chargea de toute l'angoisse pour aller à l'Élysée...

La visite suprême à M. Doumer

La réception, par le chef de l'État, de l'avocat qui vient supplier pour la grâce de son client est une cérémonie classique. On en ignore généralement tous les détails. Ils peuvent, en dehors de l'essentiel, varier selon les présidents. Celle-ci garde son caractère pathétique de ce qu'elle fut la dernière entrevue du Président et d'un avocat. Et, surtout, de ce que M. Paul Doumer, juge suprême de Boyer, devait être assassiné le surlendemain. Cette grâce, qu'il devait refuser, sa mort allait l'accorder. M^e Paul Henriquet a conservé de cette entrevue un souvenir profond. C'est d'une voix brisée qu'il m'en a dit les détails. Et je me rappellerai ses mots bouleversants qui, tandis qu'il parlait, m'entraînaient dans le cœur.

D'abord, ce fut l'habituel cérémonial, l'obligatoire passage devant le portier qui interroge : « Votre convocation ? » Et avant même que l'avocat l'ait montrée : « Maître Henriquet, n'est-ce pas ? » Un vieux valet chevronné fait traverser au défenseur une enfilade de trois salons. Il arrête le visi-

teur au dernier : le petit salon vert, de pur style Empire, qui précède le cabinet du chef de l'État.

Je conçois l'émotion du jeune maître au seuil de cette porte où le plus haut dignitaire de la République l'attend et où il vient tenter de sauver une tête. Il ne cherche pas à la dissimuler. Il faut que ce soit lui qui vous conte cette audience.

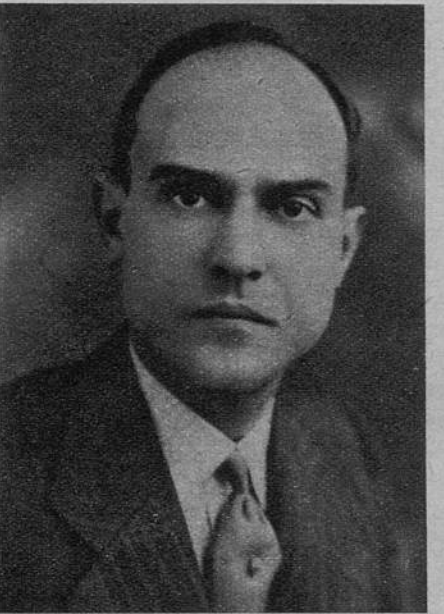
— Quand le valet ouvre la porte en s'effaçant, me dit M^e Paul Henriquet, j'aperçois presque en face de moi, un peu à gauche, M. Paul Doumer assis derrière une table ouvragée. Je remarque tout de suite qu'il est vêtu de noir strict, comme sur ses portraits, et qu'il ne porte pas de rosette rouge de l'ordre dont il est grand maître.

« M. Paul Doumer tout de suite s'est levé. Et j'ai une surprise. Ce vieillard s'est dressé avec une sorte d'élasticité juvénile. Je vois son fin visage, je remarque la netteté parfaite de l'ordonnance de cette barbe toute blanche, soignée avec une précision minutieuse, je remarque les yeux clairs.

« Ce qui me surprend encore, c'est le pas souple de ce vieillard auguste et aussi dans son attitude tout de suite, dans ses paroles aussitôt, une grandeur familière et, si l'on peut dire, une solennité faite de simplicité.

« — Veuillez vous asseoir, monsieur. Vous avez désiré me voir... »

M^e Henriquet m'expose que c'est là le sens des premières paroles du Président, et sans doute les mots exacts, mais dits avec une dignité si cordiale qu'ils en étaient ennoblis. Le Président a même répété deux fois son invite, parce que l'avocat, naturellement, attendait que M. Doumer se fût assis lui-même, avant d'y déferer.



M^e Paul Henriquet, du barreau de Paris, défenseur d'Eugène Boyer, se prodigua en démarches pour sauver la tête de son client, après l'assassinat du président Paul Doumer.

— J'ai observé, continue M^e Henriquet, que le Président était en veston. Dans le même temps, rassuré par ce que cet accueil me réservait de bienveillance, j'ai commencé à lui dire les raisons qui pouvaient permettre la grâce d'Eugène Boyer.

« Le Président m'écoutait avec une attention certaine. Une fois ou deux, il m'a interrompu pour me demander un éclaircissement sur un détail que semblait contredire le rapport de la commission des grâces.

« J'ai été surpris de voir quelle connaissance approfondie du dossier avait le Président.

M^e Henriquet a ce mot : — J'ai mesuré par là quel prix il accordait à la vie humaine...

Et il achève la narration de l'entrevue.

— Je n'ai pas pu demander au Président son intention ou son sentiment. Mais j'ai compris. Il m'a reconduit jusqu'à la porte. Il m'a pris la main. Il l'a tenue serrée longtemps dans la sienne. Et il m'a demandé avec une gentillesse charmante :

« — Des causes comme celles-là ne sont pas d'un grand intérêt pour un défenseur, je crois... »

« J'ai répondu :

« — Le devoir... »

« Le Président tenait toujours ma main. Je sentais la chaleur de sa droite sur la mienne. Ses yeux bleus avaient ce sourire que la légende lui refusait. Il me parla gentiment de ma profession et de ma jeunesse. On eût dit un grand papa affectueux autant que vénérable.

« — Au revoir, monsieur, acheva-t-il. Bonne chance. J'espère que nous aurons d'autres occasions différentes de nous revoir... »

Telle fut cette visite dont M^e Henriquet devait garder à la fois une si vive empreinte et si peu d'espérance. Elle fut utile, cependant, pour fixer le vrai visage de l'un de ces politiques que nous pénétrons trop peu.

Dans cet accueil obligeant et familier à un jeune homme, ne découvre-t-on pas le père douloureux qui n'a point cessé de

pleurer quatre fils tombés aux champs de carnage ?

L'avis d'exécution capitale

M^e Paul Henriquet ne pouvait pas ajouter aux affres de son client. Il lui tint sa visite au Président. Et il attendit le pire, qu'il avait prévu. De fait, un coup de téléphone, le 5 mai, l'appela au Parquet général. Il y rencontra M. l'avocat général Gourien, délégué du Procureur général, M. l'avocat général Bonacieux, M. l'avocat général Capillair, qui avait prononcé le réquisitoire facilement convaincant. Avec cette gravité qui s'attache aux choses de la mort, les magistrats lui apprirent que le suprême recours était rejeté. Eugène Boyer serait exécuté. Alexandre, sans doute en raison de ses états de service de guerre, bénéficiait de la clémence présidentielle.

Le soir, M^e Henriquet reçut un pli officiel. C'était la lettre coutumière par quoi le défenseur apprend la nouvelle et la date du supplice. Formule administrative dont la teneur immuable est exactement celle-ci. Combien d'avocats d'assises l'ont revue déjà, la formule fatale, avec un incrochable frémissement :

PARQUET GÉNÉRAL DE LA COUR D'APPEL.

Monsieur,

Je m'empresse de vous informer que l'exécution du nommé ... condamné le ... par la Cour d'assises de la Seine à la peine de mort, aura lieu le ... à ... (heure légale du lever du soleil) à l'emplacement habituel des exécutions capitales.

Veuillez trouver ci-joint le laissez-passer spécial qui vous est destiné.

Une voiture du service judiciaire passera



Eugène Boyer, condamné à mort, a vu sa peine commuée en travaux forcés à perpétuité, sur les instances de M^e Paul Doumer. Voilà un criminel qui revient de loin ! (W. W.)

vous prendre à votre domicile une heure avant l'heure de l'exécution.

Pour le Procureur général.

Le sursis à l'exécution.

Le lendemain, à trois heures de l'après-midi, le Palais apprenait avec la stupeur qui frappa Paris l'attentat dont le Président venait d'être la victime. M^e Henriquet, après sa visite émouvante, plus que tout autre, éprouva la douleur d'une telle nouvelle. Mais le devoir du défenseur se leva devant lui. Le Président blessé ? mort peut-être ?... N'était-ce pas un événement nouveau et susceptible de changer l'ordre et le sens des dispositions officielles.

En fait, le droit de grâce du président est absolu. Il peut à tout moment s'exercer, fût-ce au pied de l'échafaud, à la dernière seconde. Doit-on, peut-on, priver un homme de cette ressource invraisemblable mais possible, légale ?

M^e Henriquet retourna au Parquet général. Il confia son doute à l'avocat général Gourien. Ce magistrat, nonobstant son scepticisme, consentit à conférer de l'affaire avec le procureur général. Dix minutes après, il était formel : l'affaire suivrait son cours. D'ailleurs, le président était seulement blessé, assez légèrement, espérait-on.

M^e Henriquet, sûr de sa cause, plus sûr encore de son devoir, résolut d'aller plus loin, plus haut. Quelques minutes plus tard, il était à la Chancellerie. M. Paul Reynaud se trouvait alors au chevet du président moribond. L'avocat ne put rencontrer que M. Rateau, directeur des affaires criminelles et des grâces. Le haut fonctionnaire confirma :

— Il n'y a pas lieu de modifier la décision de M. le Président.

— Mais s'il voulait la modifier lui-même. Si je désirais tenter une démarche nouvelle ?

— M. le Président n'est que blessé... Le défenseur ne put obtenir d'autre réponse. Quel fonctionnaire a jamais osé prendre une responsabilité ?

L'avocat, chez lui, attendit la voiture

fatale. Ce fut un employé du Parquet qui arriva. Il annonçait la remise de l'exécution.

Le doute, le scepticisme, l'hésitation, en vain, avaient voulu se parer de certitude. M^e Henriquet parti, des conférences s'étaient ouvertes au Parquet et à la Chancellerie. Fiévreusement, on avait, dans les textes et les grimoires, cherché les « précédents ». Finalement, le ministre de la Justice avait décidé, sous le prétexte opportun de l'agonie présidentielle, de surseoir à l'exécution.

Les demandes du défenseur

Alors, M^e Paul Henriquet continua ses démarches avec une obstination ardente que sa prudence tempérait d'une bienfaisante modération. Mais, à la Santé, il se heurta au refus, inexplicable d'ailleurs, de conférer avec son client. L'administration est restée digne de Courteline. Après les ordres d'exécution, Eugène Boyer était considéré comme officiellement exécuté ! Il n'avait plus de vie légale ! Le défenseur derechef se rendit au Parquet général, où son permis lui fut renouvelé. Devant plaider aux Assises d'Alençon, il sollicita de la Chancellerie un permis de quarante-huit heures avant toute décision. Il l'obtint.

Puis, ayant triomphé devant le jury de l'Orne, il revint au ministère. Le conseil des ministres, pour le principe, examina le dossier de l'affaire Boyer frères. Le défenseur comprit qu'un espoir officieux lui était ménagé. Le 14 mai, il reçut la lettre officielle de grâce. Elle suivait de huit jours l'avis également officiel de l'exécution. M. Albert Lebrun avait usé, pour la première fois, de son droit constitutionnel. On a dit que l'avis de M^e Doumer, en ce terrible jour de son deuil, avait été exprimé par elle et respectueusement obéi. M^e Paul Henriquet ignore tout de cette détermination, qui semble bien ne pas être une légende.

Eugène Boyer apprend l'invraisemblable grâce

Alors, il se rendit à la Santé pour apporter à son client l'extraordinaire nouvelle.

Eugène Boyer, prostré, anéanti, machinalement collait ses cartonnages. Il attendait chaque nuit le réveil fatal. Dans sa cellule 3, de la 7^e Division, au premier étage, il n'était plus un homme. C'était une chose inconsciente, une pauvre machine à peine animée.

M^e Henriquet me le dépeint d'un terme saisissant qui fait lugubrement image.

— Il était déjà entré dans la mort... De fait, son teint de cire, ses narines pincées lui composaient ce visage qu'on voit sur des dalles de morgue.

— Bonne nouvelle, Boyer !... Vous êtes gracié...

Eugène reste muet, un geste suspendu, un chiffon de papier dans une main qui tremblait. Et puis ce fut, toujours selon le mot si juste de son avocat, ce fut « comme si la vie revenait en lui ». Lentement, son teint reprit la coloration normale. La crispation nerveuse des traits s'effaça. Quelques temps, il demeura immobile.

C'est alors que M^e Henriquet remarqua, sur la table, un livre de messe qu'il n'y avait jamais vu. Il ne dit rien. Mais son client surprit ce regard.

— Vous comprenez, fit-il avec effort, quand on en est là... Puisqu'il fallait que j'y passe...

Il n'en dit pas plus là-dessus. Un autre silence. Puis il soupira profondément :

— Je reviens de loin...

Et aussitôt, il eut deux pensées. Celle de sa mère, décédée pendant l'instruction. Ce fut son propos, la première phrase qu'il put proférer dans la hache.

— Si elle n'avait pas été incinérée, maître, j'aurais pu vous demander un suprême service...

Et avec des larmes, il parla de fleurs sur une tombe.

Puis :

— Je vous reverrai souvent avant mon départ là-bas...

— Vous ne me reverrez plus, Boyer. Je n'aurai plus le droit... C'est ma dernière visite...

— Quoi ? Ne plus voir ?...

Eugène Boyer, subitement, devint très rouge. Puis ce fut une crise de sanglots.

— Maître... Maître... Voulez-vous me permettre de vous embrasser ?...

Ses deux suprêmes pensées, à cette heure où la vie lui était rendue, les mêmes, à coup sûr, qu'il eût eues si elle lui avait été retirée : Sa mère. Son défenseur.

Cet homme avait tué. Abominablement. Et pourtant...

Ah ! l'âme humaine, quel mystère ! Son dernier mot :

— Quand vous m'avez annoncé cela, maître, votre joie m'a touché (sic).

Dernier mot ? Non. Ce fut celui-ci :

— Je peux vous le dire à cette heure n'est-ce pas ? Eh bien ! ce n'est pas moi qui ai tué...

C'est peut-être vrai...

Surprenante destinée que celle de cet homme. Sous le couperet, il est épargné à cause du crime de Gorguloff.

A cause aussi de l'attachement passionné au devoir de ce grand garçon vibrant et pensif. Je salue ce noble idéal de pitié humaine. Et je voudrais croire avec M^e Paul Henriquet, avocat au grand cœur, au rachat de celui qui s'en va pour l'éternité vers les terres flévoises de l'espérance et de l'oubli.

MAURICE CORIEM.

un crime de Sadique



Bucarest. (D'un de nos correspondants.)

Un pêcheur qui suivait les bords de la Dambwitza, une rivière canalisée qui coule non loin de Bucarest, se trouva soudain en présence

Sur les lieux du crime. La Dambovitza coule calme. Sur le petit chemin, une tache de sang indique où se déroula le crime. Popesco montre aux enquêteurs d'où il jeta dans la rivière les effets de sa victime, certains lambeaux de sa chair et le couteau du crime. (W. W.)



Le meurtrier, avec l'arme retrouvée dans la rivière, montre comment, tout un après-midi, il affûta et tailla en dents de scie le couteau qu'il devait plonger dans la poitrine de Sevastitza Pulu. (W. W.)



L'ouvrier boulanger roumain Nicolas Popesco, après ses aveux spontanés, est emmené par les policiers de la chambre qu'il occupait dans un immeuble du quartier Grosevitchi. (W. W.)

du cadavre, nu et couvert de sang, d'une jeune femme, caché sous des herbes. Émoi, enquête.

La victime se nommait Sevastitza Pulu ; mais dans son quartier, on l'appelait Tita. Elle exerçait la profession de porteuse de pain et avait vingt-six ans. De son vivant, c'était une belle fille grasse et bien en chair, qui aimait à rire avec les hommes et qui passait pour avoir plusieurs amants.

Tout de suite, l'attention des policiers fut attirée sur ce fait que le cadavre avait subi d'odieuses mutilations. On ne pouvait se trouver qu'en présence d'un crime de sadique.

Si la malheureuse Tita avait été tuée de deux coups de couteau (un couteau à lame en scie) dans la poitrine, elle avait été, par surcroît, éventrée... C'était un affreux cadavre mutilé, là où il y avait eu une jeune femme heureuse de rire et de vivre.

C'est parmi les successifs amants de la porteuse de pain qu'il fallait, de toute évidence, chercher le meurtrier. Il fallait que la jalousie criminelle de l'assassin fût vraiment terrible, pour qu'il se fût laissé aller à de pareils actes de folie. On chercha avec qui la victime avait pu être en rapport intime peu avant sa disparition.

Boulevard Herdan, derrière la gare du Nord, quartier Grosevitchi, un ouvrier boulanger, Nicolas Popesco, qui avait été à plusieurs reprises l'ami de Tita, fut interrogé. Pour aller lui poser quelques questions, les enquêteurs durent monter l'escalier de bois qui menait à sa chambre. Ils se trouvèrent en présence d'un grand gaillard maigre, coiffé d'un bonnet de peau de mouton, aux yeux luisants et caves, dont une barbe drue et noire couvrait les joues. Il se leva de son lit à l'arrivée des policiers.

— Nicolas Popesco, vous avez été l'ami de cette Sevastitza Pulu qui a été assassinée. Nous venons vous demander ce que vous pourriez savoir touchant ce crime.

— Messieurs, ne cherchez pas davantage. C'est moi qui l'ai tuée. Elle me trompait. J'en avais la certitude. Je l'ai épiée, surprise. Alors... je l'ai exécutée...

Et l'ouvrier boulanger, tandis qu'un frisson d'horreur courait parmi les assistants, raconta la scène.

Il avait donné gentiment rendez-vous à la porteuse de pain sur les bords de la Dambovitza. Elle était venue au rendez-vous, riieuse. Ils avaient marché longtemps. Lui, cependant, en disant des choses banales, serrait dans sa poche le couteau qu'il avait affûté tout l'après-midi. Soudain, s'arrêtant au bord de l'eau, parmi les herbes folles, il lui dit : « déshabille-toi ! »

La jeune femme se récria. La nuit était froide. Quel était ce caprice ? Ils pouvaient bien rejoindre leur chambre... Il insista, la gifla. Elle se prit à pleurer. Et, soumise, elle se mit toute nue, sous les rayons de lune. Mais il s'agissait de bien autre chose que d'une fantaisie d'amoureux...

Popesco, qui pas une seconde n'avait cessé de penser à son projet criminel, immobilisa soudain les bras de la jeune femme entre ses genoux ; puis, tirant son arme, il la lui plongea deux fois dans le

LORSQUE LES POMPIERS AIDENT LA POLICE

(Suite de la page 9.)

mallette où se trouve le carbogène. Cet appareil a remplacé avantageusement les mouvements respiratoires qui étaient seuls connus autrefois pour rétablir la respiration dans les cas divers d'asphyxie. D'ailleurs, on combine couramment la manœuvre manuelle des membres, les frictions et les massages énergiques avec le carbogène.

Le matériel de ces sapeurs-pompiers spécialisés ne sert pas seulement, on s'en doute, à secourir les victimes civiles, mais aussi aux sapeurs-pompiers eux-mêmes qui, en de nombreuses circonstances, tombent asphyxiés au cours des sinistres ou sont ensevelis sous des décombres, ou encore sont atteints par les nappes de gaz nocifs d'où ils s'efforcent de tirer les malheureux. Chaque année le nombre des pompiers blessés ou intoxiqués se chiffre par centaines. On a d'ailleurs doté ce corps de masques à gaz perfectionnés qui sont fréquemment expérimentés.

Le matériel de la brigade spéciale dont nous parlons est important. Il comprend des camions automobiles, des fourgons, des voitures d'ambulance qui se distinguent par le fanion de la croix rouge.

Donnons une petite statistique qui démontrera l'activité du corps des sapeurs-pompiers, en dehors des cas d'incendie. On note, pour l'année dernière, sept expéditions sur les toits, dont l'une pour aller chercher un nouveau-né qu'une mère indigne avait jeté sur les tuiles pour s'en débarrasser ; quarante et une fois pour des accidents d'ascenseur, douze fois pour des chutes dans des puits ; une fois pour libérer une femme paralytique qui était enfermée à clef dans sa chambre, etc.

Nous terminerons en parlant de faits si stupides qu'ils semblent incroyables et qui pourtant se produisent. Peut-on s'imaginer qu'il existe de mauvais plaisants qui, pour faire une farce, alertent les pompiers ? Le fait est cependant exact. Le nombre des fausses alertes est de 8 000 par an en moyenne. On a constaté que c'était principalement le dimanche de 8 heures à 10 heures du matin, au mois de février, que les faux appels sont les plus nombreux. Pour douze fausses alertes de 5 heures à 6 heures du matin, on compte 157 faux appels de 9 heures à 10 heures du matin ; pour 222 faux appels le mercredi, 304 le dimanche ; pour 113 faux appels en juin, 219 en février. Que de sinistres farceurs s'amuse à briser les vitres des avertisseurs, voilà qui est inconcevable, et ces gens malveillants mériteraient, n'est-il pas vrai ? une sévère correction.

A. C.



Seins développés, reconstruits, embellis, raffermis par les PILULES ORIENTALES

Le meilleur reconstituant pour la femme qui désire obtenir, recouvrer ou conserver une belle Poitrine.

Flacon contre remboursements. 18 fr. 50
J. RATTI, ph. 45, r. de l'Échiquier, Paris 10^e
Dépôts à Bruxelles : Ph^{ies} Delacre et St-Michel. Genève : Pharm. des Bergues.

PROCHAIN CONCOURS Secrétaire près les Commissaires de POLICE à PARIS

Pas de diplôme exigé. Age : 21 à 30 ans. Accessibilité au grade de Commissaire. Ecrire : Ecole Spéciale d'Administration, 4, rue Ferou, Paris-6^e.

GAGNEZ 1 000 frs par mois et plus pendant 2 sexes. Partout. Ecrire : Manufacture PAX G., à Marseille.

AVENIR Révélé par la célèbre voyante diplômée M^{me} Thérèse GIRARD, 78, Av. des Ternes, Paris (17^e). Cour 3^e ét. De 1 à 7 h. Vous serez forts, vous vaincrez, vous réussirez.

M^{me} LUCETTE Consult. par MÉDIUM. Cartom. SCIENCES OCCULTES, MAGIE 42, r. Joubert, 17^e. T. les j. de 10 à 6 h. et par correspondance.

M^{me} TAMARA Voyante. Sujet Russe. Infaillible. Tarots. Lignes de la main. Tous les jours de 2 à 7 h. à partir de 101, 60, r. du Cherche-Midi. 2^e ét. Esc. B. Paris-6^e.

6 à 8 FR. LE CENT, adresses et 50% à corresp. 2 sexes, toute année. Renseign. gratuits. Ecrire : Établiss^{em} P. LOUY, à Lyon.

SOIGNEZ-VOUS CHEZ VOUS SANS PERTE DE TEMPS, SANS PIQUES SANS INTERRUPTION DANS VOTRE TRAVAIL MALADIES INTIMES DES DEUX SEXES SYPHILIS, BLENNORRHOË, URETHRITES, PROSTATES, CYSTITES, PERTES, METRITES, IMPUISSANCE Traitement facile à appliquer soi-même à l'usage de tous. Efficace et sûr

SÉRUMS-VACCINS NOUVEAUX Venir ou écrire : Doct. 11, rue de Provence, Paris (9^e) Angle Chaussée d'Antin

UN CRIME DE SADIQUE

(Suite de la page 14.)

cœur. Suivit l'odieuse mutilation que l'on sait.

— Qu'avez-vous fait de ces lambeaux de chair ? demanda le policier principal.

— Je les ai jetés dans la rivière qui coulait au-dessous de nous, avec les vêtements de ma victime. J'ai lancé aussi mon couteau en plein courant.

On fit des recherches ; on trouva le couteau. Mais non les restes sanglants, et parmi les policiers, une autre hypothèse se fait jour. Dans un accès de folie érotique, Nicolas Popesco a dû dévorer cette chair encore palpitante...

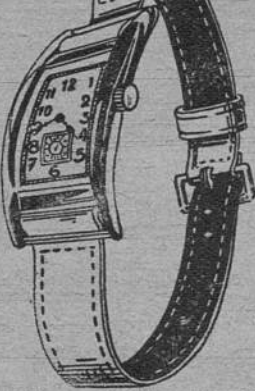
Popesco, traduit devant les assises de Bucarest, n'a pas songé une seconde à nier la préméditation. Il a raconté son crime dans tous les détails... on pourrait presque dire avec complaisance.

Seul le rapport des docteurs pouvait sauver sa tête. On conclut à une responsabilité très limitée : alcoolisme et hérédité de déments. Nicolas Popesco, condamné aux travaux forcés à vie, a gagné déjà les mines de sel des Karpathes, où travaillent tant et tant d'épaves humaines. Il ne reverra plus, plus jamais la lumière du jour.

MONTRE-BRACELET

POUR HOMMES
Marque UTILIA
en PLAQUÉ OR LAMINÉ
Rectangulaire et Cintrée

épousant exactement la forme du Poignet
Garantie 5 Ans



L'élégance de sa ligne CAMBREE lui confère un cachet de perfection tout particulier.

CRÉATION et MODÈLE Exclusif
MOUVEMENT A ANCRE empierré de 15 Rubis. Balancier compensé, à aimantation. Ellipse saphir Spiral BRÉGUET Haute précision. Chiffres reliés. Petit Cadran de Secondes. Bracelet cuir veau-velours d'un riche effet. Boîtier en plaqué or.

Indispensable à tous SPORTIFS, TOURISTES, AUTOMOBILISTES, VOYAGEURS, INGÉNIEURS, CONTREMAÎTRES, etc. Contrôle le rendement, oblige à l'exactitude.

PRIME GRATUITE. Tout Souscripteur qui enverra le BULLETIN DE COMMANDE ci-dessous recevra en même temps que la MONTRE-BRACELET un SUPERBE STYLO-MINE en Argent Système Breveté indérégable.

Les deux objets sont livrables immédiatement aux Conditions du Bulletin ci-dessous.

BULLETIN DE COMMANDE

Veillez m'adresser le BRACELET-MONTRE en PLAQUÉ OR laminé avec sa prime au prix de 295 fr. que je paierai à raison de 20 fr. par mois, le 1^{er} de 25 fr. port et emballage compris, et les suivants de 20 fr. tous les mois. Au comptant 280 fr. Les quittances seront majorées de 1 fr. pour frais d'encaissement.

Nom et prénoms _____
Rue _____ Signature : _____
Ville _____
Département _____

Envoi du superbe catalogue, Gratuitement, sur simple demande — Prière de découper ce Bulletin et l'envoyer à

L'ÉCONOMIE PRATIQUE — 15, Rue d'Enghien — PARIS-X^e

AVENIR dévoilé par la célèbre voyante M^{me} MARYS, 45, r. Laborde, Paris 8^e. Env. prén. date de nais. 15 fr. mandat (de 3 à 7).

DÉTATOUAGE — Produits - Ciné - Photos — Méthode DIOU — Boîte Postale 33 à Montreuil-sous-Bois. (Seine)

VOYANTE Astrologie, Tarots, Lignes Main, Guide Précieux Succès en tout. Date des événements. M^{me} MAY, 86, rue des Moines (Mét. Brochant) Paris-17^e (de 2 à 7 h.) par correspondance. Prénom. Date naissance. 20 frs.

INFAILLIBLEMENT avec l'IRRADIANTE envoyée à l'essai, vous de loin quelqu'un à VOTRE VOLONTE. Demandez à M^{me} GILLE, 169, r. de Tolbiac, PARIS, sa broch. grat. N^o 4.

AVENIR M. DUBRO, 11, r. Sauval, Paris (1^{er}), voit tout, dit tout, sait tout, renseigne sur tout et répond à toutes questions. Ecrivez-lui de suite en envoyant date de naissance et 20 fr. en citant ce journal.

L'ENNUI C'EST LA MORT ! POUR RIRE et FAIRE RIRE

Demander les catalogues Farces Attrapes, Surprises, pour Soirées et dîners, Chansons, Monologues, Prestidigitation, Physique, Magie, etc. Librairie. — Envoi contre 2 fr. Se recommander du journal. H. BILLY, 3, rue des Carmes, Paris. Maison fondée en 1806.

UNE ESCROQUERIE D'AVANT GUERRE

L'INGÉNIEUX ABONNÉ DU GAZ

Avant guerre, certains abonnés de la compagnie parisienne du gaz, moyennant une certaine somme versée dans un compteur spécial, avaient droit à une quantité déterminée de gaz. Ils glissaient la monnaie par pièces de dix centimes dans l'appareil et obtenaient en échange la combustible gazeux dont ils avaient besoin. Avec ces compteurs, la compagnie croyait toute fraude impossible, car si un abonné avait, par hasard, été tenté de glisser dans l'appareil une pièce fautive ou un objet de métal quelconque, immédiatement sa fraude aurait été reconnue par l'employé chargé de la perception.

Cependant l'ingéniosité des filous est grande et la compagnie s'aperçut un jour qu'un de ses abonnés consommait une importante quantité de gaz et, lorsqu'on ouvrait la boîte destinée à recevoir les pièces de dix centimes, on ne trouvait aucune trace de monnaie.

Les contrôleurs, les inspecteurs, les mécaniciens, les ingénieurs, vinrent vérifier l'appareil : il fonctionnait normalement.

Le mois suivant, le même phénomène se reproduisit : beaucoup de gaz consommé,

pas la moindre pièce de monnaie dans le compteur.

Evidemment l'abonné avait un truc et la compagnie, craignant que ses autres clients ne viennent à le connaître, offrit au fraudeur une somme importante et lui promit l'impunité, contre la révélation de son secret.

L'abonné se fit un peu tirer l'oreille puis finit par exhiber aux représentants de la compagnie un bizarre moule en fer et une minuscule machine à fabriquer de la glace. Alors, il versa un peu d'eau dans le moule et obtint rapidement un disque de glace ayant très exactement les dimensions et le poids d'une pièce en bronze de dix centimes.

Le plus simplement du monde, il introduisit cette pièce dans la fente du compteur et, aussitôt, les contrôleurs médusés purent constater qu'il obtenait la quantité de gaz correspondante.

Le disque de glace une fois tombé dans la boîte fondait rapidement et, une demi-heure après, aucune trace de l'original subterfuge ne subsistait. A la chaleur de la cuisine, la faible quantité d'eau elle-même s'était évaporée...

LE CHRONOMÈTRE "UTILIA"

vous fera le Maître de l'heure et vous aurez à la fois un Chronomètre de haute précision et un bijou d'une élégance supérieure.

Boîtier en PLAQUÉ OR, Forme extra-plate

Invariable Garanti 5 ans

15 à 16 MOIS DE CRÉDIT
20 fr. par mois



Aussi beau. Aussi brillant et plus solide qu'un Chronomètre en OR

PRIME GRATUITE Une CHAÎNE en PLAQUÉ OR FIXE

Diamètre de la montre 4 c/m. 1/2

Son MOUVEMENT

Avec échappement à ancre, ligne droite, double plateau, levées visibles et ellipses en rubis empierré de 15 rubis fins, balancier compensateur, véritable Spiral Bréguet, donne un réglage de haute précision insensible aux changements de position et aux variations de température. Il est accompagné de son Bulletin de Marche et de Réglage garantis et sort d'une des PREMIÈRES Manufactures d'Horlogeries Spécialisées.

IL EST GARANTI 10 ANS et sa précision est absolue. Il n'est pas sensible à l'aimantation produite par les dynamos et autres machines électriques

Son BOÎTIER

n'est pas en Acier qui blanchit et qui rouille. Il n'est pas en Argent qui jaunit et noircit. Il n'est pas en Or, car, en prix abordables, il serait trop mince, trop faible et incapable de se maintenir intact durant des années et en boîte solide et massive, il serait d'un prix trop élevé. INALTERABLE comme l'OR, aussi résistant qu'une boîte d'or de 1500 frs, il a la même forme, la même apparence, les mêmes avantages que l'Or pur tout en coûtant beaucoup moins cher.

Il est en PLAQUÉ OR laminé, composition inaltérable, garantie fixe, et il est racheté après usage 2fr. 50 le gramme, c'est-à-dire 10 FOIS PLUS que l'ARGENT.

Livrable immédiatement aux conditions du Bulletin ci-dessous

BULLETIN DE COMMANDE

Je soussigné déclare acheter un CHRONOMÈTRE "UTILIA", boîtier PLAQUÉ OR laminé, au prix de 315 frs que je paierai 20 frs par mois, le 1^{er} de 25 frs port et emballage compris, et les suivants de 20 frs tous les mois. Au comptant 295 frs. Les quittances seront majorées de 1 fr. pour frais d'encaissement. Cette commande me donne droit à la Prime gratuite d'une CHAÎNE en plaqué or.

Nom et prénoms _____
Rue _____ N^o _____
Ville _____
Département _____

193 . Signature : _____

PRIME A NOS LECTEURS

Une pendulette moderne, modèle déposé, EN VÉRITABLE MARBRE NATUREL, chef-d'œuvre de l'horlogerie française, mouvement garanti 3 ans, style art nouveau, véritable merveille de fabrication, formant avec ses deux vases une garniture de cheminée complète, est cédée à nos lecteurs.



au prix exceptionnel de
59 fr.

Le nombre de ces garnitures étant limité, il n'est accordé qu'une seule prime par lecteur avec interdiction d'utiliser cette prime pour en faire du commerce.

AUCUN PAIEMENT D'AVANCE, NE PAS ENVOYER DE MANDAT

Tout est payable à la réception et après complète satisfaction. Même après paiement, tout envoi ne donnant pas satisfaction dans un délai de 8 jours est échangé ou remboursé sans aucune formalité.

Découpez ce bon et envoyez-le, avec votre commande, aujourd'hui même à :

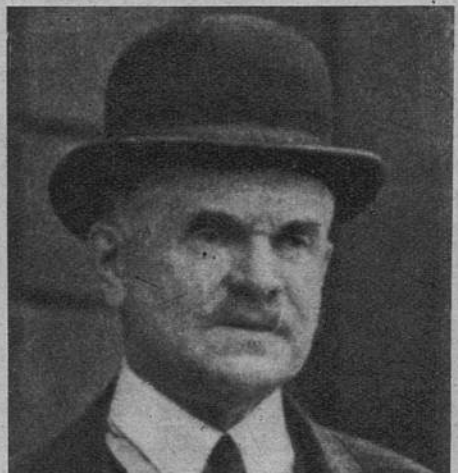
La PROPAGANDE des Gdes MARQUES (rayon pendules), 51, r. du Rocher, Paris-8^e

2296



A Yerres, près de Corbeil, on a trouvé le cadavre nu et carbonisé, dans un bois, de M^{me} Thiercelin, femme d'un garagiste de la localité. Le docteur Paul, après autopsie, en a conclu, qu'il s'agit d'un crime. Il a relevé un enfoncement crânien, provoqué par un instrument

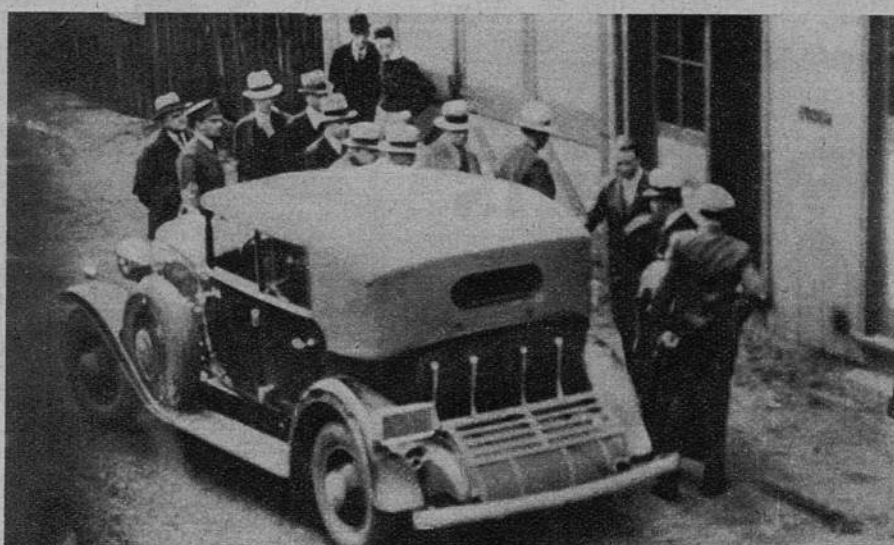
contondant et des traces d'asphyxie. Voici, de gauche à droite, le parquet sur les lieux du crime, le cadavre carbonisé tel qu'il s'offrit aux yeux des enquêteurs, et l'interrogatoire de M. Thiercelin, mari de la malheureuse. (R.)



Le général Spiridovitch possède des documents par lesquels Gorguloff aurait été chef de la Tchéka à Rostoff-sur-le-Don. Voici le général. (R.)

Les troubles continuent, à Bombay, entre Hindous et musulmans. La police a du mal à rétablir l'ordre, bien qu'elle fasse usage, avec abondance, de solides gourdins, comme on le voit sur notre cliché. (W. W.)

A Paris, un Australien s'est laissé voler quatre millions par deux escrocs activement recherchés. Voici l'un d'eux, James Buston. (R.)



Le dernier acte. Voici que les restes du « baby Lindbergh » quittent la morgue de Trenton (à gauche) pour le four crématoire de Linden, où la dépouille du malheureux enfant a été

incinérée. Sur notre cliché de droite, on voit Lindbergh, le troisième à droite, sortant de la morgue, après avoir reconnu son fils. (K.)



Voici, montrant du doigt l'endroit même où fut trouvé, sous les buissons, à dix kilomètres d'Hopewell, le cadavre de l'enfant de Lindbergh, William Allen et Orville Wilson, les deux chasseurs de camion qui découvrirent le malheureux bébé à l'état de squelette (au milieu). Des journalistes et des jeunes gens se sont réunis à l'endroit où fut trouvé le corps du petit, et commentent avec

passion le douloureux événement. (W. W. et I. N.) A droite : Le médecin-légiste Charles A. Mitchell, qui fit l'autopsie du petit cadavre, a déclaré que le fils de Lindbergh avait été assassiné. Le trou qu'il avait au côté de la tête provenait, soit d'une chute, lors du rapt, soit du fait que le malheureux enfant aurait été jeté hors d'une auto filant à vive allure. (I. N.)